
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent vingt-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 22 août 2017, à 10 h 5

Président : M. Julio Herráiz España(Espagne)



Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1424^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, Monsieur Møller, Madame Kaspersen, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi, au nom de l'Espagne, de présider la Conférence du désarmement. Je vous propose de procéder comme suit pour la séance de ce matin : premièrement, nous prendrons une décision sur les demandes de participation d'États non membres aux travaux de la Conférence pendant la session de 2017 ; deuxièmement, je ferai quelques remarques liminaires en ma qualité de Président pour exposer nos attentes et ce qu'il est prévu pour cette session ; et troisièmement, nous entendrons les déclarations des délégations qui souhaiteront prendre la parole.

Comme suite de la réunion du groupe de travail sur la voie à suivre qui s'est tenue jeudi dernier, permettez-moi de vous rappeler que l'Ambassadeur Lynn présidera une autre réunion du groupe de travail ce matin à l'issue de notre séance plénière ou, s'il le faut, cet après-midi. À la lumière des délibérations en cours au sein du groupe de travail et afin de donner à l'Ambassadeur Lynn plus de temps pour finaliser un texte que toutes les délégations trouveront acceptable, je propose que nous reportions l'examen du rapport du groupe de travail à une séance plénière ultérieure.

Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux collègues qui se sont récemment joints à nous, ici, à la Conférence : Son Excellence l'Ambassadeur Robbert Gabriëlse des Pays-Bas et Son Excellence l'Ambassadeur Juraj Podhorský de Slovaquie, qui ont pris leurs fonctions en tant que Représentants permanents de leurs Gouvernements respectifs à la Conférence du désarmement. Au nom de mon Gouvernement et au nom de la Conférence, je tiens à saisir cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

C'est également un plaisir pour moi d'accueillir et de présenter aujourd'hui notre nouvelle Secrétaire générale adjointe, M^{me} Anja Kaspersen, qui a pris ses fonctions le 24 juillet 2017. M^{me} Kaspersen a eu une longue et brillante carrière au sein de son propre Gouvernement, de l'Organisation des Nations Unies et de plusieurs organisations internationales, où beaucoup d'entre vous l'ont croisée dans le passé. Madame Kaspersen, au nom de la Conférence et de tous ceux qui sont présents dans cette salle aujourd'hui, nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue et nous nous réjouissons de travailler avec vous.

Depuis notre dernière séance plénière, une délégation a demandé à participer aux travaux de la Conférence en tant qu'État non membre. La liste dont vous êtes saisis dans le document CD/WP.598/Add.8 comprend toutes les demandes qui nous étaient parvenues à la date d'hier, lundi 21 août 2017, à 15 heures. Les demandes reçues après la publication du présent document seront examinées lors de notre prochaine séance plénière.

Y a-t-il des questions ou des observations au sujet de ces demandes de participation ? Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de permettre aux Représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence de prendre place dans la salle du Conseil.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en espagnol*) : La séance reprend. Excellences, distingués collègues, je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement.

C'est un grand honneur pour moi de représenter l'Espagne en tant que Président de la Conférence du désarmement : il s'agit d'une responsabilité que j'assume sans réserve à ce moment critique – compte tenu de la complexité de la situation en matière de sécurité internationale – et avec une détermination et une conviction renouvelées quant à

l'importance de promouvoir des mesures de désarmement qui peuvent contribuer à la paix et à la stabilité.

Je voudrais commencer par remercier les Présidents qui m'ont précédé au cours de cette session et qui ont fait des propositions visant à faire avancer les travaux de la Conférence, ainsi que l'Ambassadeur Lynn et les cofacilitateurs du groupe de travail sur la voie à suivre pour leurs efforts.

En cette occasion solennelle, permettez-moi de rappeler brièvement le puissant symbolisme de l'engagement pris en 1936, lorsque mon pays a offert à la Société des Nations les peintures qui ornent la salle du Conseil dans laquelle nous sommes réunis aujourd'hui, une salle qui rend hommage à Francisco de Vitoria et qui en porte le nom. Comme vous le savez, ce membre espagnol de l'Ordre des dominicains est considéré comme l'un des fondateurs du droit international moderne et l'un des premiers promoteurs de ce que les principes des Nations Unies représentent aujourd'hui. Francisco de Vitoria a été le premier juriste à concevoir le monde comme un véritable globe et comme une entité politique globale, capable de rendre les lois applicables à toutes les nations à une époque marquée par les conflits religieux et les guerres de conquête.

Aujourd'hui, je tiens à réaffirmer l'attachement historique de l'Espagne au multilatéralisme et à l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux traités et initiatives visant à promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. La présidence espagnole de trois comités de non-prolifération du Conseil de sécurité au cours de la période 2015-2016 en est un témoignage récent. Nous devons agir avec détermination contre le risque réel que des acteurs non étatiques, en particulier des terroristes, accèdent à des armes de destruction massive. L'adoption de la résolution 2325 (2016) du Conseil de sécurité, sous la présidence espagnole du Comité 1540, a confirmé notre engagement à répondre d'urgence à cette préoccupation commune en unissant nos forces face à cette menace réelle qui nous affecte tous.

L'Espagne appuie fermement les travaux de la Conférence du désarmement, qui a joué un rôle déterminant dans l'adoption de certains traités très importants par le passé. Les tensions et les incertitudes qui constituent un grand défi de notre temps nous incitent plus que jamais à établir un dialogue constructif et pacifique. La résignation n'est jamais une solution. Nous sommes tous conscients des difficultés rencontrées de longue date par la Conférence pour adopter un programme de travail assorti d'un mandat de négociation, ce qui a inévitablement été une source de frustration. Cependant, nous pensons que la Conférence demeure un instrument précieux pour rassembler toutes les puissances nucléaires et pour proposer, par le dialogue et les échanges de vues, des mesures qui nous permettront d'aborder le désarmement de manière réaliste, en dépit de toutes les difficultés rencontrées jusqu'à présent.

L'Espagne estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement. Il nous offre, à travers le plan d'action de 2010, un ambitieux ensemble de recommandations visant à réaliser de nouveaux progrès. Encore une fois, nous soulignons la nécessité de respecter toutes les dispositions de l'article VI du Traité relatives au désarmement nucléaire, en mettant particulièrement l'accent sur la responsabilité des États qui possèdent les arsenaux les plus importants. Nous devons tous être plus ambitieux dans nos efforts pour accomplir de réels progrès grâce à des mesures concrètes qui nous permettront de progresser vers la réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Je ne saurais trop insister sur le fait qu'à notre époque, il n'y a plus de place pour les essais nucléaires et que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une nécessité plus pressante que jamais. Nous réitérons la profonde préoccupation exprimée par la communauté internationale au sujet de la crise déclenchée par les programmes nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent actuellement la principale menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous exhortons ce pays à se conformer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et appelons à un règlement favorable de cette crise par le dialogue.

La Conférence du désarmement doit aborder sa tâche de négocier les traités de désarmement d'une manière cohérente et, par conséquent, à notre avis, le mandat du groupe

de travail sur la voie à suivre devrait être renouvelé pour la session de 2018 afin que les travaux puissent se poursuivre dans ce sens. La présidence de la Conférence réaffirme aujourd'hui sa volonté de prendre, de concert avec toutes les délégations, des mesures concrètes et efficaces en vue de l'adoption d'un programme de travail. À cette fin, nous nous coordonnerons avec la présidence qui nous succédera en 2018, comme le prévoit le Règlement intérieur.

Je suis convaincu que, avec la coopération de toutes les délégations, nous serons en mesure de parvenir à un résultat satisfaisant et fondé sur un consensus au cours de notre présidence. Je vous remercie d'avance pour la souplesse et l'esprit constructif dont, j'en suis sûr, vous ferez preuve, alors que nous nous efforçons d'atteindre cet objectif.

J'ai demandé au secrétariat de distribuer de manière informelle, par courrier électronique, le premier projet de rapport de la Conférence. Ce rapport n'est actuellement disponible qu'en anglais, mais le secrétariat a pris les mesures nécessaires pour qu'il puisse être distribué dans toutes les langues officielles dès que possible. Je saurais gré aux délégations de bien vouloir faire parvenir au secrétariat leurs observations écrites par courrier électronique avant la fin des travaux, le vendredi 25 août 2017. Les observations peuvent être envoyées à l'adresse électronique suivante : cd@unog.ch. Dans l'intervalle, je suis disposé à rencontrer toute délégation, soit de manière bilatérale soit en petits groupes, afin de poursuivre les consultations informelles que nous avons déjà entamées sur le projet de rapport.

J'ai également demandé au secrétariat de distribuer un calendrier provisoire des travaux de notre présidence, qui a été examiné hier à la réunion de coordination ordinaire avec les cinq autres Présidents de la session et les coordonnateurs régionaux. J'espère que vous trouverez ce calendrier provisoire et indicatif acceptable.

En outre, afin d'engager une discussion au sein de la Conférence sur le projet de rapport, nous avons réservé du temps pour une éventuelle séance plénière ce vendredi 25 août 2017, à 10 heures. Je prendrai la décision finale concernant la tenue de la séance si nous estimons que des progrès suffisants ont été accomplis avec les amendements proposés cette semaine. S'il n'est pas opportun de tenir une telle séance, notre prochaine séance plénière aura lieu le mardi 29 août 2017. En tout état de cause, la prochaine séance sera annoncée en temps voulu.

Je vais à présent passer à la liste des orateurs pour aujourd'hui. J'ai reçu des demandes d'intervention de la part des Pays-Bas, de la Slovaquie, de l'Afrique du Sud, de l'Iraq, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni, de la France, du Sri Lanka au nom du Groupe des 21, du Pakistan, également au nom du Groupe des 21, de Cuba, également au nom du Groupe des 21, de l'Inde, de la Colombie, de l'Estonie au nom de l'Union européenne, de l'Autriche, du Pérou, de l'Italie, de la Suisse et de l'Indonésie.

Sans plus attendre, j'ai le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière de la Conférence du désarmement, et vous assurer de l'appui de ma délégation. Je tiens également à féliciter et à souhaiter la bienvenue à mon collègue slovaque, l'Ambassadeur Podhorský, qui a récemment pris ses fonctions en tant que Représentant permanent.

Cette instance est d'une grande importance pour tous ses membres et, compte tenu de l'évolution rapide du paysage sécuritaire, il est de la plus haute importance que nous ayons l'occasion de nous réunir en séance plénière et d'échanger nos vues sur les différents sujets que nous jugeons importants. Dans la mesure du possible, nous devrions nous employer à faire des avancées concrètes.

Monsieur le Président, nous ne vivons plus à l'époque de la guerre froide ; nous ne sommes pas non plus témoins de ce qui a été qualifié de fin de l'histoire. Nous vivons dans un contexte de sécurité qui évolue rapidement. Malheureusement, tout nouvel attentat terroriste, n'importe où dans le monde, à n'importe quel moment, ne nous surprend plus. À cet égard, je tiens à présenter mes condoléances aux collègues finlandais et espagnols

pour les récents attentats qui, une fois encore, ont fait des victimes parmi les civils innocents.

Les acteurs non étatiques sont actifs dans de nombreux pays et dans différentes régions ; les progrès technologiques permettent de mettre au point de nouveaux types d'armes. Les expériences fondées sur l'intelligence artificielle ne relèvent plus de la fiction ou ne sont plus le sujet de films hollywoodiens futuristes, mais bien la réalité. Comme vous le savez probablement, Facebook a récemment été contraint de mettre fin à une expérience de discussion instantanée avec des robots après que ceux-ci ont inventé leur propre langue, ce que les chercheurs ne comprenaient pas. Il pourrait être intéressant de mettre en place des agents de dialogue dotés de l'intelligence artificielle pour reprendre notre travail ici pendant une semaine et voir ce qu'ils proposeront. Pour autant que nous puissions en comprendre le résultat.

Heureusement, nous comptons toujours sur les interactions humaines, et il y a dans cette salle des collègues très intelligents et expérimentés qui ont les meilleures intentions de parvenir à un consensus sur des questions importantes relatives au désarmement. Nous avons tous des mandats et des intérêts différents, mais une chose que j'ai apprise ici à Genève, c'est que nous partageons tous les mêmes objectifs ultimes. Nous ne différons que par la façon de les atteindre. Mais comme nous sommes tous des diplomates expérimentés et que nous avons le désir de communiquer les uns avec les autres, nous devrions être en mesure de parvenir à un consensus et de faire des progrès concrets. Les résultats à somme nulle ne sont dans l'intérêt de personne.

Au XXI^e siècle, les acteurs internationaux ne se limitent pas aux seuls États nationaux. Nous vivons dans un monde multilatéral et mondialisé dans lequel les acteurs non étatiques jouent un rôle de plus en plus important sur la scène politique internationale. Et le grand public peut regarder directement par-dessus notre épaule ce que nous faisons ici, notamment parce que nous les tenons informés par l'intermédiaire des médias sociaux. Je ne serais pas surpris si l'un d'entre vous envoyait en ce moment un tweet, disant probablement à quel point la déclaration de l'Ambassadeur des Pays-Bas est ennuyeuse.

Donc, Monsieur le Président, on nous observe. Nos Gouvernements, les organisations non gouvernementales et le public attendent quelque chose de nous. Sachant que nous nous trouvons en territoire inconnu et que nous ne savons pas très bien dans quelle direction nous avançons, nous, en tant que Représentants de nos pays, avons un rôle important à jouer pour façonner l'avenir dans lequel des mesures concrètes seront prises en vue du désarmement.

Ayant le privilège de représenter les Pays-Bas, je voudrais souligner que mon Gouvernement croit fermement au multilatéralisme et collabore avec une large coalition d'acteurs différents – qu'il s'agisse d'États, de la société civile ou du secteur privé – pour faire avancer notre ordre du jour. Le désarmement, dans ce contexte, est une pierre angulaire de notre politique de sécurité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un élément essentiel du régime international de désarmement et de non-prolifération, un régime dont l'application est quasi universelle et qui continue d'avoir besoin de notre plein appui et de nos efforts pour se renforcer davantage. Le Traité montre que la maîtrise des armements nucléaires n'est pas un jeu à somme nulle. Vous avez tous travaillé très dur à la première session du Comité préparatoire, dans le cadre du nouveau cycle de conférence d'examen, sous la présidence de mon prédécesseur. Vous avez pris un bon départ sur lequel nous pouvons nous appuyer. Je félicite notre successeur, la Pologne, d'avoir pris ses fonctions de Président de la prochaine session du Comité préparatoire et je lui assure le plein appui de ma délégation.

Nous ne pouvons ignorer le fait que 120 pays sont parvenus à un accord le 7 juillet dernier sur un traité d'interdiction des armes nucléaires. Comme je l'ai déclaré la semaine dernière dans le groupe de travail sur la voie à suivre, il est désormais essentiel d'aplanir les divergences entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, et de redonner un sens commun au régime international de désarmement et de non-prolifération.

L'un des sujets qui a attiré mon attention depuis mon arrivée ici et sur lequel j'ai le sentiment que nous pouvons faire des progrès concrets est un traité interdisant la production de matières fissiles. Des progrès satisfaisants ont été réalisés, précédemment par le Groupe d'experts gouvernementaux et, plus récemment, par le groupe préparatoire d'experts de haut niveau, une fois de plus sous la présidence exceptionnelle du Canada. Je crois qu'il est prêt à être présenté à la table des négociations. Nous avons déjà tenu des discussions sur le rapport du groupe de travail sur la voie à suivre et nous poursuivons ces discussions aujourd'hui, mais j'espère que les délégations sont disposées à aller plus loin dans un esprit constructif. Nous pouvons faire un pas important vers le désarmement nucléaire. L'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires plafonnera les arsenaux nucléaires et contribuera à mettre un terme aux courses aux armes nucléaires. Les négociations sur ce sujet ne seront pas faciles, mais nous ne devons pas les éviter.

En ce qui concerne la question des armes à sous-munitions et des mines terrestres, nous avons été témoins de progrès substantiels. C'est un domaine où les acteurs étatiques et non étatiques jouent un rôle crucial et je tiens à rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour faire de grands progrès dans la protection des populations civiles. Mon Gouvernement soutient et continuera de soutenir la lutte antimines dans le monde. Comme vous le savez, les États parties à la Convention d'Ottawa ont fixé l'objectif d'un monde exempt de mines en 2025 et, dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions, les parties ont convenu d'éliminer ces types d'armes dans le monde entier d'ici à 2030. C'est un objectif ambitieux, mais faisable – même si nous assistons dans les régions en conflit à une augmentation de l'utilisation de ce type de munitions. L'un de ces endroits m'est cher, à savoir l'Iraq, puisque j'y ai servi il y a dix ans. Grâce à un effort commun, nous devrions être en mesure de faire des progrès en Iraq et dans d'autres zones dès la fin du conflit.

Nous avons constaté les conséquences dévastatrices du commerce illicite d'armes, des pays du Sahel jusqu'au cœur de l'Europe. Les armes sont létales, quel que soit le lieu où elles sont utilisées et quelle que soit leur provenance. L'insécurité engendrée par le commerce illicite d'armes ne s'arrête pas à nos frontières, et nos efforts pour le combattre ne doivent pas s'y limiter. C'est pourquoi l'application effective et l'universalisation du Traité sur le commerce des armes sont indispensables. D'autres mesures doivent également être prises dans le domaine des armes légères et de petit calibre, car on estime qu'elles sont responsables d'environ un demi-million de décès par an et, partant, qu'elles font plus de victimes que tout autre type d'arme. C'est également l'un des domaines dans lesquels nous pouvons établir des liens avec les objectifs de développement durable, dans la mesure où la réduction des flux illicites d'armes létales est un sujet important pour le développement durable.

Dans cette instance, nous abordons également les nouveaux types d'armes et de menaces. Les systèmes d'armes létaux autonomes sont examinés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Ma délégation attend avec intérêt le début des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et est tout à fait disposée à continuer de contribuer à l'examen de cette question. Les Pays-Bas rejettent fermement la mise au point et le déploiement de systèmes d'armes entièrement autonomes, car ces systèmes n'ont pas de contrôle humain effectif. Pour la mise au point de systèmes d'armes autonomes, un contrôle humain effectif dans le cadre plus large du processus de ciblage est nécessaire.

En ce qui concerne la cybersécurité, nous avons assisté à une utilisation accrue, par des acteurs étatiques et non étatiques, des technologies de l'information et des communications à des fins politiques et criminelles coercitives. La question a été traitée dans le cadre d'un groupe d'experts gouvernementaux et nous attendons son rapport d'activité, qui est actuellement toujours en discussion.

S'agissant des garanties de sécurité négatives dans le cadre de la non-prolifération et du désarmement, nous pensons qu'il serait utile d'étudier plus avant cette question, mais nous devons examiner attentivement les conditions préalables pour aller plus loin.

Enfin, en ce qui concerne la proposition d'examiner la question du terrorisme chimique et biologique, nous pourrions avoir besoin d'une réflexion plus approfondie. À ce stade, nous pensons que les instruments juridiques existants, tels que la Convention sur les

armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines, constituent un cadre suffisant pour lutter contre la menace des armes chimiques et biologiques. Cependant, nous écouterons attentivement les arguments en faveur d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur cette question.

Monsieur le Président, au cours de mes premières semaines ici, j'ai déjà rencontré de nombreux collègues sur une base plus personnelle et j'espère en rencontrer d'autres dans les semaines à venir. En tant que nouveau venu, je suis impressionné par les connaissances et l'expérience de chacun d'entre vous et de vos délégations, et j'ai le sentiment que vous souhaitez tous travailler ensemble sur les questions de désarmement. Ce ne sera pas facile, compte tenu des vues nationales parfois très divergentes, mais comme l'a dit l'Ambassadeur Lynn la semaine dernière, nous devons non seulement mettre à la table des négociations ce que nous aimerions réaliser, mais aussi ce que nous avons à offrir aux autres parties. Il y a beaucoup de choses en jeu, trop en fait. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous tous dans un esprit constructif et flexible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Slovaquie.

M. Podhorský (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à cette fonction. Je tiens à vous assurer du plein appui de la Slovaquie pour vous aider à accomplir vos tâches de Président.

C'est avec une grande tristesse que je voudrais commencer par exprimer nos plus sincères condoléances aux délégations espagnole et finlandaise. Nous sommes profondément attristés par les nombreuses pertes en vies humaines et blessures causées par les attentats terroristes sauvages perpétrés à Barcelone et dans la ville de Turku, dans laquelle j'aimais me rendre lorsque j'occupais mes précédentes fonctions d'Ambassadeur de Slovaquie en Finlande. La Slovaquie condamne fermement ces actes de terrorisme. Nous dénonçons toutes les formes de terrorisme et nous sommes déterminés à continuer à soutenir la mise en place de mesures et d'outils spécifiques pour lutter contre cette menace mondiale.

Monsieur le Président, au moment où je prends mes fonctions de Représentant permanent, je vous assure que la Slovaquie continue d'attacher une grande valeur aux travaux de la Conférence du désarmement. La Slovaquie estime que la Conférence – l'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement – est un élément indispensable du mécanisme de désarmement et un vecteur essentiel pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Cet organe est au cœur des négociations multilatérales sur le désarmement. La Slovaquie estime que le seul moyen de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires passe par un désarmement nucléaire efficace, vérifiable et irréversible. Nous soutenons l'approche progressive « modulaire ». Nous pensons que nous devons œuvrer en faveur d'un ensemble d'instruments juridiquement contraignants qui se renforcent mutuellement, et que la situation actuelle en matière de sécurité internationale doit être prise en considération.

La Slovaquie continue aussi d'appeler de ses vœux l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Je partage le point de vue de mon collègue néerlandais selon lequel un tel traité offrirait une occasion unique de mettre en place un régime non discriminatoire qui instituerait des obligations équivalentes pour tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires.

Malheureusement, la Conférence se trouve dans l'impasse depuis vingt ans. Sa revitalisation est une tâche cruciale. Nous devons rétablir son rôle de négociation si nous voulons que la Conférence réponde aux attentes, remplisse sa mission et aborde les besoins actuels en matière de sécurité. Le passé fructueux de la Conférence et de ses prédécesseurs prouve qu'elle est un outil entre les mains de ses membres et, lorsque les réalités politiques stratégiques sont favorables, la Conférence peut être productive et aboutir à des résultats positifs.

Au cours de sa présidence en juin de cette année, la Slovaquie a tenté – grâce à ses consultations avec les États membres – de relancer la Conférence. Malgré nos efforts, nous n'avons malheureusement pas pu nous rapprocher d'un consensus sur un éventuel programme de travail qui inclurait un mandat de négociation. Néanmoins, il est nécessaire de poursuivre ces efforts et de remettre la Conférence sur la voie des négociations de fond. Nous devons nous rappeler que c'est aux États membres qu'incombe au premier chef la responsabilité en la matière et qu'ils ne doivent pas renoncer à leurs tentatives de surmonter le statu quo existant.

Je m'engage, ainsi que ma délégation, à travailler avec vous tous afin de redonner vie à cet important organe dans l'intérêt de la communauté internationale. Je voudrais également, une fois de plus, souligner et saluer les efforts déterminés déployés par le Président du groupe de travail sur la voie à suivre, l'Ambassadeur Lynn, pour aider la Conférence à aller de l'avant. Nous pensons que le processus en cours est sur la bonne voie et pourrait nous permettre de trouver un terrain d'entente pour nos travaux futurs.

Monsieur le Président, je me réjouis à la perspective d'une coopération constructive avec vous et tous mes collègues de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la Slovaquie de sa déclaration et des paroles de solidarité qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Mxakato-Diseko (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Avant d'aller plus loin, je voudrais transmettre mes plus sincères condoléances à l'Espagne, à la Finlande, à la Fédération de Russie et à d'autres pays dans cette salle et au-delà, qui ont assisté à la destruction injustifiée de la vie qui devient la norme chez les terroristes. Monsieur le Président, soyez assuré de notre coopération à l'appui des efforts que vous déployez pour nous guider dans cette dernière phase de la session de 2017 de la Conférence.

Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Rob Gabriëse, des Pays-Bas, et à l'Ambassadeur Juraj Podhorský, de Slovaquie. Nous sommes impatients de travailler avec eux dans la mesure où ils apportent la richesse de leur expérience à cet organe multilatéral. Je tiens également à féliciter la nouvelle Secrétaire générale adjointe, M^{me} Kaspersen, pour sa nomination. En outre, nous voudrions souhaiter la bienvenue aux jeunes communicateurs pour un monde sans armes nucléaires qui nous viennent du Japon et qui sont ici pour témoigner des travaux de cet auguste organe, la Conférence du désarmement, dont l'Afrique du Sud partage pleinement, en tant que pays, la promesse et l'idéal fondateurs – exprimés dans son mandat.

Monsieur le Président, l'Afrique du Sud tient à réaffirmer son engagement indéfectible en faveur de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les références de mon pays sont bien connues dans le domaine de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements. Nous sommes le seul pays à avoir volontairement démantelé son programme d'armes nucléaires. L'engagement en faveur d'un monde exempt d'armes de destruction massive au même titre que du respect des droits de l'homme, de la justice, de la démocratie et du développement durable fait partie intégrante de l'ADN de notre État démocratique. Notre processus de démocratisation est lié de façon symbiotique à notre dénucléarisation. En bref, il était essentiel de renoncer à l'option nucléaire militaire sous tous ses aspects pour la renaissance de l'Afrique du Sud sous la présidence de feu M. Mandela, premier Président de la République. C'est pour cette raison que, au moment où mon pays était en train de renaître, nous avons adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et avons immédiatement déployé des efforts pour assurer sa prorogation pour une durée indéfinie. Depuis lors, nous n'avons épargné aucun effort pour veiller à ce que les conférences d'examen du TNP aboutissent à des résultats dans les domaines des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, de la non-prolifération et du désarmement. Nous faisons également partie de la communauté des nations qui a finalisé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'est pas encore entré en vigueur. Nous participons à un grand nombre d'initiatives, telles que le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production

de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui s'efforcent toutes de parvenir au désarmement nucléaire ; et, plus récemment, nous avons pris part aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017.

Pour l'Afrique du Sud, tout cela fait partie d'une chaîne complète d'instruments qui devraient nous conduire à un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un élément logique de cette chaîne qui constitue le cadre d'un monde plus sûr. À notre avis, nous ne pouvons pas nous permettre de choisir lequel de ces instruments garantira au monde que nous sommes tous engagés en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Par conséquent, en tant qu'acteur responsable dont l'engagement est incontestable, l'Afrique du Sud n'est pas sélective et ne choisit pas les instruments auxquels adhérer tant qu'ils s'inscrivent dans l'ensemble des choses et contribuent à un monde exempt d'armes nucléaires.

Ce qui préoccupe gravement l'Afrique du Sud ce sont les actions préméditées visant à affaiblir les structures destinées à promouvoir le désarmement nucléaire. L'échec de la Conférence d'examen du TNP en 2015 a créé une nécessité urgente pour la Conférence du désarmement de commencer à travailler sur le programme de travail et de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis vingt-et-un ans à ce sujet.

Monsieur le Président, il y a une raison pour laquelle les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont décidé de créer une instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement à la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement : afin de s'assurer que Hiroshima et Nagasaki ne se reproduisent pas. C'est la vision en laquelle l'Afrique du Sud croit et qu'elle chérit. Ma délégation tient à ce qu'il soit pris acte de l'engagement de l'Afrique du Sud en faveur d'une Conférence du désarmement opérationnelle – j'ai bien dit « opérationnelle ».

Il est donc regrettable que, même si nous avons un organe qui a pour mandat de négocier des instruments multilatéraux de désarmement, il ne s'est pas acquitté de son mandat de base depuis vingt-et-un ans. Que disons-nous à nos visiteurs ? Que disons-nous aux jeunes enfants qui n'étaient pas nés à l'époque ? Comment pouvons-nous expliquer au monde cette impasse prolongée ? Il est donc urgent de se pencher sur l'état actuel de la Conférence du désarmement. De l'avis de l'Afrique du Sud, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence n'est pas seulement insoutenable, mais elle affecte de plus en plus sa pertinence et érode donc la confiance de la communauté internationale dans la Conférence en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous ferions bien de nous rappeler que, si la Conférence peut être reconnue comme l'institution multilatérale chargée de la négociation des accords internationaux de désarmement, ce n'est pas sa composition limitée qui en supporte le coût. Ce n'est pas la composition limitée de la Conférence du désarmement qui supporte le coût des ressources de l'ONU qui sont dépensées pendant que la Conférence reste dans l'impasse. Au contraire, c'est l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les membres de la Conférence, ainsi que les États membres qui n'ont pas été inclus dans la composition de la Conférence – dont la plupart sont des pays en développement qui pourraient bien profiter du détournement de ressources en faveur du développement – qui, par leurs contributions statutaires au budget de l'ONU, règlent la facture d'une Conférence désormais inactive depuis vingt-et-un ans.

Tous les membres de l'ONU ont donc le droit de tenir la conférence responsable de son incapacité à faire avancer le dossier des négociations qui ont été identifiées par la communauté internationale dans son ensemble, et de tenir la Conférence responsable des ressources qui ont été engagées pour maintenir ses fonctions. Nous sommes fermement convaincus que ces ressources auraient pu être utilisées pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et d'autres programmes nationaux visant à éradiquer la pauvreté et auraient pu faire beaucoup de bien.

Monsieur le Président, l'Afrique du Sud demeure fermement attachée au multilatéralisme et fera le nécessaire pour le renforcer, en particulier dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. En outre, nous poursuivrons toutes les options possibles pour faire avancer les négociations multilatérales

sur le désarmement dans le but d'atteindre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, si la Conférence ne parvient pas à se mettre d'accord sur un programme de travail, comme c'est le cas depuis vingt-et-un ans, qui peut blâmer les pays lorsqu'ils soulèvent des questions en dehors de la Conférence ?

Nous attendons avec intérêt l'achèvement d'un rapport équilibré et précis sur les travaux de la Conférence cette année, en particulier en ce qui concerne le paragraphe 20, et espérons pouvoir en améliorer la précision pour ce qui est de rendre compte des activités de la Conférence.

Monsieur le Président, je ne peux conclure mon allocution sans mentionner les efforts visant à discréditer le traité d'interdiction. Il s'agit essentiellement de présenter un message moralement insoutenable selon lequel nous ne voulons pas tous un monde exempt d'armes de destruction massive, surtout lorsque le leadership abdicque et que les processus auxquels participent la majorité des États membres sont attaqués et boycottés. Il est encourageant de constater que plus de 124 pays ont participé aux négociations sur l'instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires. Nous félicitons les Pays-Bas, la Suède et la Suisse pour le rôle moteur qu'ils ont joué dans ce processus. Il n'y a nulle part dans le traité d'interdiction une tentative de saper le Traité de non-prolifération ; aucun article n'encourage les pays à se retirer du Traité sur la non-prolifération. En fait, le traité d'interdiction donne un contenu à l'article VI. S'il y avait des problèmes de mécontentement, la chose responsable aurait été que les parties participent aux processus qui ont abouti à ce traité, au lieu de le boycotter et de l'attaquer.

Toutefois, Monsieur le Président, pour terminer, nous sommes satisfaits de la manière dont le TNP a évolué. Il est à rappeler que tout le monde n'y a pas souscrit. Certains y ont adhéré plus tard que l'Afrique du Sud. Nous considérons qu'il s'agit d'un processus. Les questions de vérification, qui préoccupent ceux qui se trouvent à l'extérieur, pourront être abordées dès qu'elles seront incorporées. En fait, l'ensemble du traité est conçu de telle sorte qu'il invite les États membres critiques à y adhérer. Ne pas y adhérer serait une renonciation à la responsabilité morale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Iraq.

M. Saleh (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à ce poste et de vous souhaiter plein succès dans vos travaux. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Je tiens à adresser mes sincères condoléances à la suite de l'attentat terroriste qui s'est produit dans la ville de Barcelone et à vous assurer de notre solidarité avec votre pays et avec les familles et les amis des victimes. Nous souhaitons également aux blessés un prompt rétablissement.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme exige un renforcement de la coordination et de la coopération internationales en vue d'identifier et d'éliminer les cellules terroristes et de tarir leurs sources de soutien et de financement.

Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour vous informer qu'en tant que Président de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement et la sécurité internationale à sa soixante-douzième session, je préparerai un résumé des travaux effectués par la Commission au cours de ses réunions qui débiteront en octobre 2017. Nous attendons avec intérêt d'entendre vos vues et propositions visant à faciliter les travaux de la Commission et à lui permettre de produire des résultats tangibles qui contribueront à la promotion du désarmement et de la sécurité internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Iraq de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. En effet, la solidarité et la coopération internationale face au terrorisme sont la clef de la lutte contre ce fléau.

Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je sollicite votre indulgence car ma déclaration est un peu longue, mais je vais essayer d'être aussi bref que possible.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation et moi-même nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous et votre équipe dans l'exercice de vos fonctions.

Permettez-moi également de vous exprimer mes sincères condoléances, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple espagnols à la suite de l'horrible attentat terroriste perpétré la semaine dernière à Barcelone. Sachez que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le peuple américain se tiennent aux côtés de l'Espagne et des victimes et de leurs familles en cette période très difficile. Je tiens également à adresser mes condoléances au Gouvernement et au peuple finlandais pour le récent attentat terroriste perpétré en Finlande.

Monsieur le Président, ma délégation se réjouit que l'Espagne assume désormais la présidence de la Conférence. Comme chacun le sait dans cette auguste salle, les quatre semaines précédentes du calendrier de la Conférence nous ont amenés à ce que j'appellerais « une présidence *in absentia* ». Le Président précédent a refusé de convoquer ne serait-ce qu'une seule séance plénière. Nous n'avons pas encore entendu d'explication officielle. Nous savons également qu'il incombe à chaque Président de la Conférence d'engager des consultations en vue de l'élaboration d'un programme de travail. De toute évidence, cela n'a pas été fait. Le refus du Président précédent de tenir une séance plénière ou de tenir des consultations sur un programme de travail n'est pas acceptable pour ma délégation et soulève un certain nombre de questions quant au respect du Règlement intérieur. Ma délégation espère que le Bureau des affaires de désarmement se penchera sur cette question.

Les tentatives visant à saper la Conférence ou à mettre fin à ses travaux en poursuivant un autre ordre du jour ne devraient pas être acceptées par cette instance. Au cours des quatre dernières semaines, des occasions de discuter de questions d'une grande importance pour cet organe, comme les essais récents de missiles balistiques intercontinentaux et le comportement très provocateur de la Corée du Nord, ont été perdues.

Les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord constituent de graves menaces pour le monde entier. La Corée du Nord déclare ouvertement que ses missiles balistiques sont conçus pour frapper des villes aux États-Unis d'Amérique, en République de Corée et au Japon. Ses récents essais de missiles balistiques intercontinentaux sont un autre exemple du comportement dangereux et irresponsable du Nord qui déstabilise la région et au-delà. Les États-Unis d'Amérique ont été clairs quant à l'échec des précédentes approches à l'égard de la Corée du Nord. Bien que la voie du dialogue demeure une option, les États-Unis d'Amérique restent déterminés à se défendre contre la menace que représente la Corée du Nord.

La priorité absolue de mon Président demeure la protection de la patrie, des territoires américains et de nos alliés contre l'agression nord-coréenne. Nous restons disposés à utiliser tout l'éventail de moyens à notre disposition contre la menace croissante de la Corée du Nord. Nous engageons toutes les nations à utiliser tous les canaux disponibles et tout leur pouvoir d'influence pour faire comprendre à la République populaire démocratique de Corée et à ceux qui la soutiennent que de nouvelles provocations sont inacceptables. Nous appelons également toutes les nations à prendre des mesures pour montrer que l'escalade de la Corée du Nord a des conséquences. La Corée du Nord a le choix : prendre un nouveau chemin vers la paix, la prospérité et l'acceptation internationale ou poursuivre sur la voie de la belligérance, de la pauvreté et de l'isolement.

La dernière question que je souhaite soulever concerne l'adoption récente d'un traité interdisant les armes nucléaires. Je voudrais donner lecture d'une déclaration à la presse publiée conjointement par les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, en date du 7 juillet 2017 :

La France, le Royaume-Uni et les États-Unis n'ont pas participé à la négociation d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous n'avons pas

l'intention de signer, de ratifier ou de devenir partie à ce traité. Par conséquent, il n'y aura pas de changement dans les obligations juridiques de nos pays en ce qui concerne les armes nucléaires. Par exemple, nous n'accepterions aucune prétention que ce traité reflète ou contribue de quelque manière que ce soit au développement du droit international coutumier. Il est important de noter que d'autres États détenteurs d'armes nucléaires et presque tous les autres États qui s'appuient sur la dissuasion nucléaire ont choisi de ne pas participer aux négociations.

Cette initiative ignore clairement les réalités de l'environnement de sécurité internationale. L'adhésion au Traité d'interdiction des armes nucléaires est incompatible avec la politique de dissuasion nucléaire, qui a été essentielle pour maintenir la paix en Europe et en Asie du Nord depuis plus de soixante-dix ans. Une prétendue interdiction des armes nucléaires qui ne tient pas compte des problèmes de sécurité qui continuent de rendre la dissuasion nucléaire nécessaire ne peut entraîner l'élimination ne serait-ce que d'une arme nucléaire, et elle ne renforcera la sécurité d'aucun État, pas plus qu'elle ne renforcera la paix et la sécurité internationales. Au contraire, ce traité ne fera que multiplier les divisions à un moment où le monde doit rester uni face aux menaces croissantes, y compris celles posées par les efforts continus de prolifération de la République populaire démocratique de Corée. Ce traité ne propose aucune solution à la grave menace posée par le programme nucléaire nord-coréen, pas plus qu'il ne répond aux autres défis en matière de sécurité qui rendent la dissuasion nucléaire nécessaire. Un traité d'interdiction risque également de compromettre l'architecture en place pour la sécurité internationale, qui contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, nous réitérons nos engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et réaffirmons notre détermination à préserver et continuer de promouvoir son autorité, son universalité et son efficacité. Les progrès sur la voie de l'objectif commun du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet doivent se faire d'une manière qui promeuve la paix et la sécurité internationales, ainsi que la stabilité stratégique, sur la base du principe d'une sécurité non pas diminuée mais accrue pour tous.

Nous partageons tous une responsabilité commune de protéger et renforcer notre sécurité collective afin de promouvoir davantage la paix, la stabilité et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles de condoléance et de solidarité qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi également de vous féliciter pour votre entrée en fonction et de vous assurer du plein appui de ma délégation. Je voudrais aussi vous adresser les condoléances du Royaume-Uni à la suite des attentats perpétrés à Barcelone. Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Je n'ai pas demandé la parole pour faire des commentaires sur la présidence ou l'absence de présidence le mois dernier, mais après avoir écouté la déclaration de l'Afrique du Sud, il m'a semblé qu'elle avait beaucoup de rhétorique et était dépourvue de fondement. Fondamentalement, cependant, c'est l'hypocrisie de cette déclaration qui m'a fait demander la parole. Un membre qui ne s'est pas acquitté de ses responsabilités présidentielles, ni en tenant des consultations sur un programme de travail, ni en tenant des séances plénières pour donner aux membres l'occasion de présenter publiquement leurs vues, n'a que peu d'autorité morale pour nous prêcher sur le rôle de la Conférence du désarmement ou sur la conduite du désarmement, aussi illustres que soient ses actions passées.

J'ai pris la parole pour lire la déclaration suivante :

Le Royaume-Uni est attaché à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre

angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire et fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En tant qu'État doté d'armes nucléaires conscient de ses responsabilités, le Royaume-Uni continue d'œuvrer avec ses partenaires internationaux pour créer les conditions d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Cependant, nous ne signerons pas le traité interdisant les armes nucléaires. Comme nous l'avons déjà dit très clairement, nous ne pensons pas que ce traité permettra de nous rapprocher d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ce traité n'aborde pas les questions clés qui doivent d'abord être surmontées pour parvenir à un désarmement nucléaire mondial durable.

Il n'améliorera pas l'environnement sécuritaire international et ne renforcera pas la confiance et la transparence. Le caractère imprévisible de la situation en matière de sécurité internationale à laquelle nous faisons face aujourd'hui exige le maintien de notre force de dissuasion nucléaire dans un avenir prévisible. De plus, nous ne pouvons pas exclure d'autres développements dans le contexte de la sécurité internationale qui nous mettraient gravement en danger, nous ou nos alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Ce traité risque également de miner et d'affaiblir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui a joué un rôle sans précédent en limitant la course aux armements nucléaires. Le TNP continue d'apporter une contribution importante à la stabilité stratégique dont la communauté internationale a besoin. Nous devons maintenir et renforcer le TNP en raison des défis complexes auxquels nous sommes tous confrontés en matière de sécurité, et non pas en dépit de ces défis. Il demeure le cadre approprié pour réaliser des progrès dans les trois piliers, qui se renforcent mutuellement, en ce compris le désarmement.

Le Royaume-Uni est fermement convaincu que le meilleur moyen de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires passe par un désarmement progressif et multilatéral négocié selon une approche par étapes, dans les cadres internationaux existants. Il n'est possible d'obtenir des résultats fructueux que grâce à une approche consensuelle qui tienne compte du contexte plus large de la sécurité mondiale. Ce n'est qu'en instaurant la confiance mutuelle nécessaire entre les États et en mettant en place l'architecture internationale essentielle pour aider à créer les conditions d'un désarmement plus poussé que nous pourrions progresser de manière réaliste et efficace vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Royaume-Uni n'a pas participé à la négociation du traité d'interdiction et n'a pas l'intention de le signer, de le ratifier ou d'y adhérer. Le traité ne liera donc pas le Royaume-Uni. En outre, le Royaume-Uni n'acceptera aucun argument selon lequel ce traité peut constituer un développement du droit international coutumier liant le Royaume-Uni ou d'autres États non parties. Il est important de noter que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas pris part aux négociations. Comme cela a été indiqué clairement, le Royaume-Uni, en tant qu'État doté d'armes nucléaires, a adopté une approche progressive du désarmement nucléaire, conformément au TNP et à ses autres engagements conventionnels.

Le Royaume-Uni continuera de collaborer avec ses partenaires de la communauté internationale pour faire pression pour que des mesures clés soient prises en faveur du désarmement multilatéral, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et pour que les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles aboutissent à la Conférence du désarmement. En outre, nous continuerons à jouer un rôle de premier plan dans la vérification du désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni de ses paroles aimables et de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la France.

M^{me} Guitton (France) : Monsieur le Président, permettez-moi en tout premier lieu de vous exprimer mes sincères condoléances ainsi qu'aux victimes et aux familles des victimes endeuillées par les odieux attentats terroristes commis à Barcelone et à Cambrils la semaine dernière. La France condamne fermement ces attentats et exprime sa sincère peine et sa solidarité à l'égard de l'Espagne. Nous nous tenons aux côtés du peuple et du Gouvernement espagnols dans cette tragique épreuve. La France affirme aussi sa détermination absolue à combattre le terrorisme sans relâche.

Monsieur le Président, permettez-moi aussi de vous féliciter et de vous présenter tous mes vœux de succès dans l'exercice de vos responsabilités. Vous pouvez compter sur le plein soutien de la délégation française ainsi que sur l'engagement constructif de la France pour parvenir à l'adoption, sous votre présidence, du rapport annuel de la Conférence du désarmement qui, je l'espère, sera porté selon des termes acceptables pour tous et équilibrés.

La France se félicite aussi de la reprise des travaux de la Conférence du désarmement en séance plénière après une pause estivale hélas plus longue qu'à l'accoutumée, et nous le regrettons. Je tiens, à ce titre, à souligner toute l'importance qui s'attache au bon fonctionnement des institutions multilatérales, dont la Conférence du désarmement, qui doit pouvoir se réunir conformément à ce qui est prévu par les textes et par la pratique. Il en va de la responsabilité de tous de faire en sorte que cette Conférence soit efficace et fonctionne pleinement.

Monsieur le Président, la délégation française s'associe pleinement à la déclaration prononcée à l'instant par l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au nom du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et de la France, au sujet de l'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet dernier à New York. Je souhaiterais, pour compléter cette déclaration, rappeler celle prononcée par le porte-parole du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français le même jour à New York, sur ce même sujet.

Un traité d'interdiction des armes nucléaires a effectivement été adopté le 7 juillet à New York. Il s'agit d'un texte inadapté au contexte sécuritaire international, caractérisé par des tensions croissantes et par la prolifération des armes de destruction massive dont témoigne notamment la menace nucléaire nord-coréenne. La France n'a pas participé aux négociations de ce traité et elle n'entend pas y adhérer. Ce traité ne nous lie pas et ne crée pas de nouvelles obligations. La décision d'un grand nombre d'États, possesseurs ou non d'armes nucléaires, de ne pas participer aux négociations, en Europe et en Asie notamment, illustre avec force ce décalage.

La politique de sécurité et de défense de la France, tout comme celle de ses alliés et d'autres partenaires proches, repose sur la dissuasion nucléaire. La dissuasion vise à protéger notre pays de toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Le contexte international n'autorise aucune faiblesse. Le traité d'interdiction des armes nucléaires adopté le 7 juillet risque, à cet égard, d'affecter la sécurité de la région euro-atlantique et la stabilité internationale. Ce traité est également susceptible de fragiliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération.

Le désarmement nucléaire ne se décrète pas, il se construit, et la France demeure pour sa part déterminée à mettre en œuvre les prochaines étapes concrètes du désarmement nucléaire, conformément à ses engagements au titre du TNP. Les prochaines étapes prioritaires du désarmement nucléaire sont la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La réduction des arsenaux nucléaires russe et américain, qui représentent 90 % du stock mondial d'armes nucléaires, est un autre objectif important.

La France a déjà pris des mesures concrètes et substantielles de désarmement nucléaire, notamment en réduisant de moitié son arsenal nucléaire, en arrêtant les essais nucléaires, en ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et en fermant de manière irréversible ses installations de production de matières fissiles pour des armes nucléaires. Elle poursuit également ses efforts en faveur de la sécurité et de la stabilité

internationales, y compris dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Monsieur le Président, à présent, je souhaiterais m'associer également à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement au nom de l'Union européenne au sujet de la République populaire démocratique de Corée, et je souhaiterais y ajouter quelques remarques à titre national.

La France a fermement condamné les tirs de missiles intercontinentaux auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé les 4 et 28 juillet derniers. Ces tirs montrent la détermination du régime nord-coréen à défier la communauté internationale et à menacer la sécurité de tous. Il s'agit d'une étape majeure dans le développement illégal et déstabilisateur du programme balistique de ce pays, qui constitue une menace directe inacceptable pour tous. L'augmentation des activités nucléaires et balistiques nord-coréennes et le perfectionnement rapide et préoccupant de ces programmes démontrent que nous ne faisons pas seulement face à une série de provocations. Il est clair aujourd'hui que la République populaire démocratique de Corée ne poursuit pas l'objectif de peser dans des négociations qu'elle s'obstine à refuser. La situation a changé. La République populaire démocratique de Corée cherche à accéder au statut d'État nucléaire et chacun est désormais concerné par cette menace.

Dans ce contexte, la France appelle ses partenaires à s'unir en faveur d'une pression significative pour créer les conditions propres à une négociation sur les programmes nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée. Un engagement ferme, visible et à long terme, de chacun, en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne est nécessaire.

À ce titre, la France salue l'adoption à l'unanimité, le 5 août 2017, de la résolution 2371 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU qui condamne les activités balistiques et nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et renforce le régime de sanctions à son encontre.

La France enjoint de nouveau la République populaire démocratique de Corée de se conformer sans délai à ses obligations internationales, et de procéder au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes nucléaire et balistique, et reste pleinement engagée au service de cet objectif.

Je suis confuse d'avoir été un petit peu longue, mais cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu de séance plénière. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante de la France de sa déclaration et des paroles de solidarité et de condoléances qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation sri-lankaise, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole non seulement à titre national, mais aussi au nom du groupe des 21 ; je présenterai l'une de nos déclarations au nom du Groupe. Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour l'accession de l'Espagne à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens également à exprimer les sincères condoléances du Sri Lanka pour le massacre qui a eu lieu à Barcelone la semaine dernière. Le Sri Lanka est un pays qui, il n'y a pas si longtemps, a connu des situations similaires, presque quotidiennement, et nous comprenons parfaitement les immenses souffrances que vit votre peuple. Nos condoléances, nos pensées et nos prières l'accompagnent.

Nous souhaitons également la bienvenue parmi nous aux Ambassadeurs des Pays-Bas et de Slovaquie, ainsi qu'à la Secrétaire générale adjointe, qui se joint à nous aujourd'hui.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante, au nom du Groupe des 21, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace :

Tout d'abord, le Groupe des 21 vous félicite pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et apprécie l'ouverture d'esprit, la

transparence et l'efficacité dont vous faites preuve dans la direction des travaux de la Conférence.

Pour le Groupe des 21, les technologies de l'espace sont assurément devenues indispensables et omniprésentes dans notre vie quotidienne. Jamais les décisions en matière d'information, de communication, de finance, de transactions économiques, de navigation, voire d'action politique et stratégique n'ont été aussi largement tributaires des technologies spatiales, technologies actuellement en plein essor.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'espace et les corps célestes constituent le patrimoine commun de l'humanité et qu'ils doivent être exploités, explorés et employés au bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité, dans un esprit de coopération. Il réaffirme également que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des corps célestes doivent être exclusivement pacifiques et conduites au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique.

Le Groupe des 21 souligne que l'utilisation croissante de l'espace requiert de tous les États qu'ils prennent des mesures pour assurer une transparence accrue, des mesures de confiance plus ambitieuses et une meilleure information. Il estime que tous les États dotés de moyens puissants dans le domaine spatial ont pour responsabilité particulière de contribuer activement à l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tous les États devraient s'abstenir de tout acte contraire à cet objectif et aux traités pertinents existants, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération internationale.

Le Groupe des 21 a conscience que la prévention d'une course aux armements dans l'espace permettrait d'éviter un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il souligne la nécessité de prendre de nouvelles mesures, assorties des mécanismes de vérification appropriés et efficaces, dans le but de prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Le Groupe des 21 souligne l'importance et l'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et l'importance primordiale du strict respect du régime juridique en place en ce qui concerne l'utilisation de l'espace. À cet égard, il s'inquiète vivement de la menace grandissante de l'armement de l'espace, notamment des conséquences néfastes de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissiles ainsi que des efforts faits pour acquérir des technologies militaires perfectionnées susceptibles d'être déployées dans l'espace, qui ont, entre autres, contribué à rendre le climat international moins propice à la promotion du désarmement et à la consolidation de la sécurité internationale.

Le Groupe des 21 souligne que tous les États ont pour responsabilité de s'abstenir d'entreprendre des activités susceptibles de compromettre la réalisation de l'objectif commun consistant à préserver l'espace comme milieu exempt d'armes de destruction massive et de toute autre forme d'armement afin que tous puissent en bénéficier.

Le Groupe des 21 estime que les accords multilatéraux de désarmement offrent aux États parties des mécanismes leur permettant de se concerter et de coopérer au règlement des problèmes susceptibles de survenir eu égard à l'objectif des dispositions desdits accords ou à leur application, et que cette concertation et cette coopération peuvent également s'engager dans le cadre des mécanismes internationaux appropriés de l'ONU et en application de la Charte des Nations Unies.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue d'autant plus urgente qu'il y a légitimement lieu de craindre que les instruments juridiques existants ne suffisent ni pour prévenir la poursuite de la militarisation de l'espace ni pour empêcher l'armement de ce milieu. Le Groupe des 21 réaffirme en outre qu'il est conscient que le régime juridique applicable à l'espace ne garantit pas

à lui seul la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il souligne, à cette fin, la nécessité de consolider et renforcer ce régime et d'en améliorer l'efficacité.

À cet égard, le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement dont dispose la communauté internationale, et qu'elle a un rôle de premier plan à jouer dans la négociation de fond des questions prioritaires dans ce domaine. Il estime donc que la Conférence du désarmement devrait engager sans tarder des négociations sur les questions afférentes à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Tout en saluant l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/31 intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », le Groupe des 21 rappelle que l'Assemblée y a formulé les observations ci-après s'agissant de la Conférence du désarmement :

« a) La Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects ;

b) La Conférence du désarmement devrait créer un groupe de travail au titre du point de son ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" le plus tôt possible pendant sa session de 2017. »

Le Groupe des 21 prend note de l'achèvement des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et de l'adoption de l'étude sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales – comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 65/68 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales –, étude qui a été adoptée par consensus par l'Assemblée à sa soixante-huitième session. Tout en insistant sur le caractère prioritaire de la négociation d'instruments juridiquement contraignants visant à renforcer le régime juridique applicable à l'espace, le Groupe est conscient que les mesures mondiales et globales propres à renforcer la transparence et à promouvoir la confiance, qui seraient adoptées au travers de vastes consultations internationales, pourraient constituer des mesures complémentaires importantes. Le Groupe est conscient de l'utilité de mesures de transparence et de confiance, y compris celle d'un code de conduite juridiquement non contraignant pour favoriser la confiance mutuelle entre États. Cela étant, de telles mesures volontaires ne sauraient se substituer à un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction le texte actualisé du projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de l'emploi ou la menace d'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis conjointement par la Fédération de Russie et la Chine à la Conférence du désarmement en juin 2014. Cette initiative a contribué utilement aux travaux de la Conférence et constitue un bon point de départ pour les futures discussions en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant.

Le Groupe des 21 accueille aussi avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale, le 9 décembre 2016, de la résolution 71/32 intitulée « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ». Le Groupe des 21 prend note des discussions de fond et des discussions informelles interactives sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui se sont tenues à la Conférence du désarmement du 11 au 13 juin 2014, conformément au calendrier des activités de la session de 2014 figurant dans le document CD/1978 ; les 13 et 20 août 2015, conformément au calendrier des activités de la session de 2015 figurant dans le document CD/2021 ; et du 14 au 16 juin 2017 dans le cadre du groupe de travail sur la voie à suivre créé en application de la décision figurant dans le document CD/2090.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles de solidarité qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan, qui s'exprimera également au nom du Groupe des 21.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, avant de donner lecture de la déclaration au nom du Groupe des 21, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la solidarité de mon pays avec les Gouvernements et les peuples espagnols et finlandais à la suite des horribles attentats terroristes survenus à Barcelone et à Turku. Nos pensées et nos prières vont aux personnes endeuillées et aux victimes de ces actes insensés.

Je saisis également cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous nous félicitons des consultations bilatérales que vous avez entreprises et vous pouvez être assuré de l'appui et de la coopération sans réserve de notre délégation alors que nous nous rapprochons de la fin de la session de cette année.

Je vais maintenant donner lecture, au nom du Groupe des 21, d'une déclaration sur les garanties de sécurité négatives :

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Il demeure convaincu que tant que les armes nucléaires existeront, le risque de prolifération et d'emploi de ces armes persistera. En conséquence, et comme il ressort de la déclaration prononcée par le Nigéria le 17 mars 2017 au nom du Groupe, la Conférence du désarmement devrait entamer des négociations sur un programme échelonné portant sur l'élimination complète des armes nucléaires, y compris sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 68/32, afin de parvenir à un accord sur une élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires, selon un calendrier spécifique.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe des 21 réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel, irrévocable et juridiquement contraignant visant à garantir, en toutes circonstances et en tant que priorité absolue, les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 71/30. Un tel instrument devrait être clair, crédible, dépourvu de toute ambiguïté et non discriminatoire, et répondre aux préoccupations de toutes les parties. Le Groupe des 21 souligne en particulier que les garanties de sécurité négatives données dans le cadre d'un instrument juridiquement contraignant devraient être inconditionnelles.

Le Groupe des 21 réaffirme le droit qu'ont les États non dotés d'armes nucléaires de ne pas être attaqués à l'aide d'armes nucléaires et de ne pas être menacés de telles attaques, et demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires de se garder de toute opération de ce type et de toute menace, qu'elle soit implicite ou explicite.

Le Groupe des 21 souligne l'avis rendu à l'unanimité par la Cour internationale de Justice selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Groupe des 21 rappelle la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, laquelle a démontré que cette question demeurerait une priorité internationale de premier plan, et il appuie et appelle de ses vœux la pleine mise en œuvre des résolutions 68/32, 69/58, 70/34 et 71/71 de l'Assemblée générale concernant le suivi de la réunion de haut niveau.

Il souligne également l'importance de la célébration du 26 septembre comme Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires dans la promotion de la réalisation de cet objectif, et accueille avec satisfaction la décision de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 souligne les objectifs énoncés dans la résolution 71/61 de l'Assemblée générale, intitulée « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération », laquelle réaffirme, entre autres, que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations portant sur le désarmement et la non-prolifération.

Le Groupe des 21 souligne la nécessité de renoncer au rôle de l'arme nucléaire dans les doctrines stratégiques de défense, les politiques de sécurité et les stratégies militaires, qui non seulement argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires, mais aussi pérennisent des notions injustifiées concernant la sécurité internationale, basées sur la promotion et le développement des politiques de dissuasion nucléaire poursuivies par les alliances militaires.

Le Groupe des 21 estime qu'en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires prenant en compte les dispositions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement représente une étape positive et une mesure importante sur la voie du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde. Dans ce contexte, le Groupe se félicite des zones exemptes d'armes nucléaires créées en application des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, ainsi que du statut de pays exempt d'armes nucléaires proclamé par la Mongolie. Le Groupe des 21 se félicite de la résolution 69/66, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie pour une journée à New York en 2015, sous la présidence de l'Indonésie, et prend note avec satisfaction des divers efforts déployés à cet égard pour parvenir à des résultats concrets.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est primordial, dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, que les États dotés d'armes nucléaires donnent des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes à tous les États des zones concernées. Dans ce contexte, il demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires de retirer toutes leurs réserves et déclarations interprétatives touchant les protocoles se rapportant aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Groupe des 21 salue l'événement historique que constitue la proclamation officielle de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) tenu à La Havane (Cuba) les 28 et 29 janvier 2014, par laquelle tous les États de cette région se sont notamment engagés à promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire et à contribuer à un désarmement général et complet. Il est à espérer que cette proclamation sera suivie d'autres proclamations politiques d'autres régions du monde en tant que « zones de paix ».

Le Groupe accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée lors du quatrième Sommet de la CELAC tenu à Quito le 27 janvier 2016, dans laquelle est réaffirmé l'engagement de la Communauté à préserver la paix et la sécurité internationales, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire propice au désarmement général, complet et vérifiable. Le Groupe salue également la Déclaration politique de Punta Cana, adoptée lors du cinquième Sommet de la CELAC tenu à Punta Cana le 25 janvier 2017, dans laquelle est réaffirmé l'engagement de la Communauté à parvenir à l'interdiction et à l'élimination totales

des armes nucléaires. La CELAC réaffirme sa détermination à renforcer la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et appelle l'attention sur sa dimension de toute première zone exempte d'armes nucléaires créée en application du Traité de Tlatelolco. Le Groupe se félicite de la célébration du cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité de Tlatelolco le 14 février 2017 à Mexico, dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Groupe des 21 renouvelle son appui résolu à la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cette fin, il réaffirme qu'une telle zone doit être rapidement créée au Moyen-Orient en application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale.

Les membres du Groupe des 21 qui sont États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se déclarent déçus et vivement préoccupés par le fait que trois États parties, dont deux portent une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ont empêché l'obtention d'un consensus sur le projet de document final de la neuvième Conférence des Parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont le processus devant conduire à l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, prévu dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Une telle attitude pourrait nuire aux efforts entrepris pour renforcer globalement le régime institué par le Traité. Les membres du Groupe des 21 qui sont États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient demeure le fondement de l'établissement d'une telle zone et qu'elle restera valide jusqu'à ce qu'elle ait été pleinement mise en œuvre. Ils se déclarent en outre vivement préoccupés par le fait que la résolution de 1995 n'a toujours pas été appliquée et, conformément au paragraphe 6 de ladite résolution, engagent tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ils réaffirment en outre que les coauteurs de ladite résolution doivent prendre sans plus tarder toutes les mesures qui s'imposent aux fins de sa pleine mise en œuvre. Les membres du Groupe des 21 qui sont États parties au TNP se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que, la résolution de 1995 n'étant toujours pas appliquée, à l'encontre des décisions prises aux conférences des Parties chargées de l'examen du TNP, la crédibilité du Traité s'en trouve entamée et le savant équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation indéfinie du Traité est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Le Groupe des 21 est convaincu que les créations de zones exemptes d'armes nucléaires représentent autant d'étapes positives sur la voie du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde, mais il ne souscrit pas aux arguments selon lesquels les déclarations des États dotés d'armes nucléaires sont suffisantes ou que des garanties de sécurité ne devraient être octroyées que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires. De plus, en raison de leurs limitations géographiques, les garanties de sécurité offertes aux États appartenant à de telles zones ne sauraient se substituer à des garanties de sécurité universelles juridiquement contraignantes.

Le Groupe des 21 rappelle que l'exigence de garanties de sécurité a été exprimée par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 1960, avec une force particulière en 1968, année marquée par la dernière phase de la négociation du

Traité. La réponse des États dotés d'armes nucléaires, exprimée dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité, était incomplète, partielle et restrictive. La demande de garanties demeure donc d'actualité.

S'il reconnaît que différentes approches existent, le Groupe des 21 estime qu'il ne faut ménager aucun effort en vue de conclure un instrument universel et juridiquement contraignant sur l'octroi de garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires. Il considère que la conclusion d'un tel instrument marquerait un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs de limitation des armements, de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Groupe prend note des discussions de fond et des discussions informelles sur les garanties de sécurité négatives, qui se sont tenues à la Conférence du désarmement du 18 au 20 juin 2014, conformément au calendrier d'activités de la session de 2014 figurant dans le document CD/1978 ; le 27 août 2015, conformément au calendrier des activités de la session de 2015 figurant dans le document CD/2021 ; et du 28 au 30 juin 2017 dans le cadre du groupe de travail sur la voie à suivre créé en application de la décision figurant dans le document CD/2090.

En vous remerciant, Monsieur le Président, pour votre écoute patiente, je vous demanderai à nouveau la parole à titre national avec une déclaration beaucoup plus courte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de ses aimables paroles de solidarité et de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la Représentante de Cuba, qui s'exprimera également au nom du Groupe des 21.

M^{me} Pérez Álvarez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, Cuba tient également à adresser ses condoléances aux pays qui ont été victimes d'actes terroristes.

Je vais maintenant donner lecture de la déclaration du Groupe des 21 concernant le suivi de la réunion de haut niveau de 2017 de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du Groupe des 21.

Le ferme appui de la communauté internationale à l'adoption de mesures urgentes et efficaces pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires a été largement démontré lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire qui s'est tenue le 26 septembre 2013, lorsque les chefs d'État et de gouvernement, les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts fonctionnaires ou hauts responsables gouvernementaux ont exprimé leur position et leurs politiques sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire en réponse à la décision adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/39.

Comme suite à cette réunion de haut niveau, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 68/32, 69/58, 70/34 et 71/71 intitulées « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Dans ces résolutions, l'Assemblée générale demandait que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Dans ces résolutions, l'Assemblée générale priait aussi le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, en particulier sur les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires, et de soumettre à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement un rapport à ce sujet.

L'Assemblée générale a également décidé de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis.

Le Groupe des 21 souligne l'importance que revêt la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. À cet égard, le Groupe des 21 remercie les États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers qui ont organisé des activités pour promouvoir cette Journée internationale, par toutes sortes d'opérations d'information et de sensibilisation du public portant sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et sur la nécessité de les éliminer complètement, afin de mobiliser la communauté internationale au service de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Groupe des 21 invite toutes les parties prenantes à s'employer sans relâche à promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe salue la proclamation officielle de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) tenu à La Havane (Cuba), les 28 et 29 janvier 2014. Les 33 États membres de la CELAC ont déclaré favoriser le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire dans le cadre de la progression sur la voie du désarmement général et complet, afin de promouvoir le renforcement de la confiance entre les nations. La CELAC réaffirme, une fois de plus, sa détermination constante à continuer d'œuvrer afin que l'Amérique latine et les Caraïbes demeurent une zone de paix et soient renforcées en tant que telle, contribuant ainsi à la sécurité régionale et internationale.

La persistance des armes nucléaires fait peser une grave menace sur l'humanité et sur toute forme de vie sur Terre, et la seule défense contre les conséquences humanitaires désastreuses d'une explosion nucléaire est l'élimination totale, irréversible et juridiquement contraignante des armes nucléaires, et la préservation d'un monde sans armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire est la priorité absolue de la Conférence du désarmement. Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Le respect des obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire renforcera mutuellement la non-prolifération. Le désarmement nucléaire doit être recherché de façon globale et non discriminatoire.

Le Groupe des 21 est conscient des obligations solennelles imposées aux États parties par l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier celle de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et il les invite à se conformer d'urgence à l'obligation juridique de respecter les engagements pris dans ce domaine.

Nous saluons la contribution importante d'un certain nombre de pays à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire par la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que par leur renoncement volontaire aux programmes d'armement nucléaire ou le retrait de toutes les armes nucléaires de leur territoire, et nous soutenons fermement la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Nous sommes profondément préoccupés par la réticence persistante des États dotés d'armes nucléaires à considérer leurs obligations conventionnelles comme un engagement urgent en faveur de l'élimination totale de leurs armes nucléaires, et ce, sous des prétextes inacceptables au regard de la nécessité de prendre des mesures concrètes pour éviter les conséquences néfastes de ces armes.

À cet égard, nous rappelons la conclusion rendue à l'unanimité par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 1996, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Groupe des 21 est fermement convaincu que le moment est venu de passer des paroles aux actes. Il saisit donc cette occasion pour inviter à appliquer les résolutions 68/32, 69/58, 70/34 et 71/71 de l'Assemblée générale. À cet égard, il engage à entamer d'urgence des négociations sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement, en particulier sur une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Le Groupe des 21 prend note de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017, lors de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, qui s'est tenue à New York du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, en application de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale. Le Groupe des 21 espère que cet instrument contribuera à approfondir le processus de désarmement en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de prendre en considération, dans le cadre des consultations en cours, les moyens de donner suite au mandat conféré par l'Assemblée générale sur cette question importante, et invitons les États Membres de la Conférence à soutenir cette initiative importante.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante de Cuba de sa déclaration et des paroles de soutien qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assure de son plein appui dans l'exercice de cette importante responsabilité.

Je voudrais m'associer à mes collègues pour exprimer nos condoléances pour les pertes en vies humaines survenues dans les terribles attentats terroristes perpétrés à Barcelone et à Cambrils la semaine dernière. Nous exprimons également nos condoléances à nos collègues finlandais à la suite de l'attentat terroriste perpétré à Turku. Mon pays condamne sans réserve le terrorisme et réitère son appel pour que tout appui matériel, moral ou diplomatique au terrorisme, sous quelque forme que ce soit, cesse immédiatement.

Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues des Pays-Bas et de Slovaquie, qui ont déjà apporté une contribution importante à nos débats d'aujourd'hui. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à M^{me} Anja Kaspersen, qui prend la direction du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU à Genève. Elle apporte à ce poste une riche expérience et un ensemble impressionnant de compétences. Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler avec elle sur l'ensemble des questions de désarmement qui sont traitées quotidiennement à Genève.

Ma délégation estime qu'à l'heure actuelle, alors que les progrès sont si difficiles et qu'il y a de nouveaux défis pour la sécurité internationale, des changements de pouvoir et des évolutions technologiques, le moment n'est pas venu de réduire les ressources ou de diminuer de quelque manière que ce soit la fonction de désarmement de l'ONU. En fait, le moment est venu de travailler – dans chaque instance que nous avons – avec patience et persévérance, et non pas de les abandonner ou de réduire notre engagement envers elles par frustration.

Monsieur le Président, comme en témoigne clairement la longue liste d'orateurs d'aujourd'hui, il y a eu une demande insatisfaite à la Conférence pour la tenue d'une séance

plénière. Je sollicite donc votre indulgence et celle de mes collègues alors que j'entends aborder quelques questions importantes.

Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion pour consigner au compte-rendu de la Conférence la réponse du porte-parole officiel du Gouvernement indien à une question des médias datant du 18 juillet et concernant la position de l'Inde au sujet du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté à New York le 7 juillet de cette année :

En réponse à une question sur la position de l'Inde concernant un traité d'interdiction des armes nucléaires, le porte-parole officiel a déclaré que l'Inde continuait d'accorder la priorité au désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable, et y restait attachée. Toutefois, l'Inde n'a pas participé aux négociations sur un traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui ont été conclues à New York le 7 juillet 2017. En outre, aucun des autres États dotés d'armes nucléaires n'a participé aux négociations.

Ces négociations ont été menées dans le cadre du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 71/258 du 23 décembre 2016. L'Inde s'est abstenue lors du vote sur cette résolution et a fourni une explication détaillée. L'Inde avait par ailleurs exprimé sa position sur la question de sa non-participation à ces négociations lors d'une séance plénière de la Conférence du désarmement le 28 mars 2017.

L'Inde ne peut donc pas être partie au traité et n'est ainsi liée par aucune des obligations qui peuvent en découler. L'Inde estime que ce traité ne constitue ni ne contribue en aucune façon au développement du droit international coutumier.

L'Inde réaffirme son attachement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. De son point de vue, cet objectif peut être réalisé dans le cadre d'un processus progressif sous-tendu par un engagement universel manifesté à travers un cadre multilatéral mondial et non discriminatoire concerté. À cet égard, l'Inde appuie l'ouverture de négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement au monde, fonctionnant sur la base du consensus.

Monsieur le Président, je voudrais également saisir cette occasion pour donner lecture d'une autre déclaration faite par le porte-parole officiel le 7 juillet sur les préoccupations de l'Inde au sujet des récents essais de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée :

La poursuite des programmes nucléaires et de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée et leurs liens de prolifération font peser une grave menace sur la paix et la stabilité internationales. Ils ont également eu des incidences négatives sur la sécurité nationale de l'Inde.

L'Inde appelle la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de telles actions qui minent la paix et la stabilité internationales. Nous exhortons également la communauté internationale à œuvrer de concert pour tenir responsables toutes les parties qui ont appuyé ces programmes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Inde de ses paroles aimables, de son appel en faveur de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Colombie.

M^{me} Londoño Soto (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de présenter mes sincères condoléances à l'Espagne pour les attentats terroristes qui ont eu lieu jeudi dernier, le 17 août 2017, à Barcelone et à Cambrils, ainsi qu'à la Finlande pour l'acte terroriste perpétré sur son territoire. La Colombie réitère sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et exprime sa solidarité avec les peuples et les Gouvernements d'Espagne et de Finlande.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ce poste important et de vous

souhaiter plein succès dans vos efforts. Notre délégation reste déterminée à progresser vers la réalisation des objectifs de la Conférence du désarmement. Ma délégation s'associe aux déclarations faites plus tôt aujourd'hui par le Groupe des 21.

Le projet de rapport que vous nous avez présenté donne l'occasion de réfléchir à la manière dont nous pourrions concentrer nos efforts dans un proche avenir et à la façon dont nous pourrions réaliser une percée dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire grâce à l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré. Nous n'avons pas d'autre choix que d'affronter les réalités qui prévalent en dehors de la Conférence du désarmement. L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 7 juillet 2017, lors de la Conférence des Nations Unies chargée de négocier un tel instrument, nous donne sans aucun doute une raison de discuter de l'objet et de la finalité de nos travaux.

Il est peut-être un peu tôt pour procéder à des évaluations, mais il est vrai que pour les faire correctement, il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble de la situation. À cet égard, je voudrais me référer au document portant la cote A/71/371 et intitulé « Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Comme vous vous en souviendrez, le Groupe de travail à composition non limitée s'est réuni en 2016 et a adopté un ensemble de conclusions et de recommandations concertées dont une seule a été mise en œuvre – et ce, en un temps record – à savoir la recommandation relative à la négociation d'un instrument visant à interdire les armes nucléaires et conduisant à leur élimination totale. Aucune des autres conclusions et recommandations concertées n'a été mise en œuvre. Permettez-moi de souligner que chacune d'entre elles est pertinente au regard du mandat de la Conférence du désarmement. Le Gouvernement colombien suggère donc respectueusement à la Conférence d'approuver le document et de mettre en œuvre d'urgence les recommandations en suspens, en particulier celle relative aux efforts supplémentaires pour élaborer des mesures, dispositions et normes juridiques efficaces et spécifiques, dont l'adoption sera nécessaire pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et le préserver.

Il convient également de rappeler que la résolution 70/33 de l'Assemblée générale, qui a créé le Groupe de travail, a prié le Secrétaire général de transmettre son rapport à la Conférence du désarmement. Étant donné que notre délégation a participé aux travaux de ce Groupe de travail et a également contribué à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, la Colombie est consciente qu'il n'est pas facile de combler le fossé entre des positions clairement divergentes ou d'ignorer le fait que certains pays ont choisi de rester en dehors des discussions. Cependant, reconnaître sans équivoque la distance qui sépare deux positions est le premier pas vers sa réduction. Le rapport figurant dans le document A/71/371 définit avec précision la distance que nous devons réduire. Nous savons que, bien que la majorité des positions divergentes se rapportent à des questions de séquençage et de calendrier, l'un des points sur lesquels les positions ne divergent pas est l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. Tant que l'architecture actuelle du désarmement demeure en place et que la Conférence du désarmement est chargée d'agir en tant qu'unique instance de négociation d'instruments multilatéraux de désarmement, elle a l'obligation de jouer pleinement son rôle. Les questions abordées dans le rapport susmentionné devraient faire l'objet de discussions et être résolues rapidement dans le cadre de la Conférence, faute de quoi elle pourrait devenir obsolète.

À cet égard, Monsieur le Président, ma délégation tient à souligner que l'utilisation rationnelle des ressources généreusement mises à la disposition de la Conférence, y compris le droit des États de prendre la parole pendant le temps alloué aux délibérations, est une responsabilité qui nous est confiée par tous les États Membres de l'ONU dans le seul but de prendre des mesures efficaces pour préserver l'existence même de la planète. Les contraintes financières auxquelles sont confrontés les autres instruments de désarmement qui apportent des contributions tangibles dans ce domaine devraient nous inciter à réfléchir.

Avant de conclure, je voudrais remercier l'Ambassadeur Lynn du Myanmar et les facilitateurs du groupe de travail sur la voie à suivre pour les discussions utiles qu'ils ont organisées et pour le document dont nous sommes saisis. Les travaux du groupe constituent certainement un pas dans la bonne direction.

Dans le droit fil de ma déclaration, Monsieur le Président, je tiens à souligner le sentiment d'urgence qui devrait guider les travaux relatifs aux points 1 à 4 de l'ordre du jour de la Conférence.

Nous ne pouvons pas continuer à ignorer des témoignages tels que ceux des jeunes communicateurs pour un monde sans armes nucléaires qui étaient avec nous plus tôt aujourd'hui et qui ont fait tout le chemin depuis le Japon pour présenter à la Conférence plus de 210 000 signatures de personnes ardemment dévouées à cette cause.

Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue aux collègues de la Slovaquie et des Pays-Bas, qui se sont joints à nous à la Conférence du désarmement, ainsi qu'à M^{me} Kaspersen, alors qu'ils prennent leurs nouvelles fonctions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice de Colombie de sa déclaration et des paroles de soutien qu'elle a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la délégation estonienne, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M^{me} Salsa-Audiffren (Estonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays suivants s'associent à la présente déclaration : la Turquie, le Monténégro, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence et d'exprimer notre sympathie et notre solidarité à tous ceux qui ont été touchés par les attentats terroristes de la semaine dernière.

Depuis notre dernière réunion, la République populaire démocratique de Corée a continué d'accélérer ses programmes nucléaires et de missiles balistiques, notamment avec le lancement de missiles balistiques de portée intercontinentale les 4 et 28 juillet. L'Union européenne condamne fermement ces actions, qui constituent des violations flagrantes des obligations internationales de la République populaire démocratique de Corée telles qu'énoncées dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et qui représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'Union européenne se félicite vivement de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2371 (2017) du Conseil de sécurité. L'Union européenne demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter sans délai, pleinement et sans condition, des obligations qui lui incombent en vertu de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de s'abstenir de toute nouvelle provocation susceptible d'accroître les tensions régionales et mondiales.

L'Union européenne appuie les efforts diplomatiques déployés avec nos partenaires en vue de désamorcer la situation et de parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques. L'Union européenne souligne qu'il importe de maintenir l'unité de la communauté internationale pour relever ce défi. Une coopération étroite avec tous les principaux partenaires de l'Union européenne dans la région et dans le monde est essentielle à cet égard.

Comme indiqué dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne sur la République populaire démocratique de Corée du 17 juillet, l'Union européenne appuie le rôle moteur de la République de Corée et appelle la République populaire démocratique de Corée à engager un dialogue crédible et significatif, y compris par des mesures de confiance, afin d'apaiser les tensions et de permettre l'adoption de mesures visant à poursuivre la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité. L'Union européenne est prête à appuyer un tel processus, en consultation avec les principaux partenaires.

Monsieur le Président, les actions de la République populaire démocratique de Corée sapent le régime international de non-prolifération et de désarmement que l'Union européenne soutient sans relâche depuis des décennies. Elles soulignent le caractère central du respect et du renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que la nécessité de l'universalisation et de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation estonienne de sa déclaration et des paroles de soutien qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Autriche.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation, mais il est également de mon triste devoir d'exprimer les condoléances de l'Autriche à votre pays et aux familles des victimes des odieux attentats terroristes de la semaine dernière. De même, nos pensées accompagnent nos amis finlandais après les attaques au couteau perpétrées à Turku. Sur une note plus positive, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre nouvelle Secrétaire générale adjointe et aux nouveaux collègues des Pays-Bas et de la Slovaquie.

Monsieur le Président, l'Autriche condamne avec la plus grande fermeté les derniers tirs de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée et s'associe pleinement à la déclaration qui vient d'être faite au nom de l'Union européenne.

Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir immédiatement de toute nouvelle violation du droit international et à mettre fin à tous les actes de provocation. Il est grand temps de quitter la voie de l'affrontement et de s'engager sur celle de la coopération.

Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à manifester sa volonté d'assumer ses responsabilités en tant que membre de la communauté internationale.

La volonté de la République populaire démocratique de Corée de mettre au point des armes nucléaires constitue une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales, y compris pour sa propre sécurité nationale. La paix et la sécurité ne peuvent pas reposer sur les armes de destruction massive. La paix et la sécurité ne peuvent être maintenues par les menaces de destruction de villes et de régions, causant des souffrances insensées à un grand nombre de civils et déclenchant de possibles représailles qui élimineraient des pans de sa propre population et de son propre pays et, en fin de compte, de l'humanité tout entière. La destruction mutuelle assurée est devenue un concept anachronique. D'autant plus que le monde est devenu multipolaire et doit faire face, en particulier, à des risques sécuritaires d'une nature qui ne peut être combattue par les armes nucléaires. Les armes de destruction massive ne devraient pas avoir leur place au XXI^e siècle. Ce sont les effets sans discrimination et les conséquences humanitaires inacceptables des armes chimiques et biologiques qui ont conduit à leur interdiction totale par la communauté internationale. L'histoire montre que la première étape pour éliminer les armes de destruction massive consiste à les interdire par l'intermédiaire d'instruments juridiquement contraignants. La norme internationale contre l'emploi de ces armes montre que son impact s'étend au-delà des États parties à ces conventions.

Enfin, aujourd'hui, nous pouvons dire que plus de soixante-dix ans après Hiroshima et Nagasaki, la troisième catégorie d'armes de destruction massive sera également interdite sans équivoque. Nous pouvons être fiers que, le 7 juillet 2017, la communauté internationale ait adopté le texte d'un traité visant à interdire les armes nucléaires. Le message sans équivoque est que les armes nucléaires sont illégales et illégitimes et seront inconditionnellement stigmatisées en tant qu'armes interdites par le droit international. Le nouveau traité interdit la mise au point, l'essai, la production, la fabrication, la possession et le déploiement d'armes nucléaires. Il est ouvert à tous les États : les États non dotés d'armes nucléaires, les pays qui abritent actuellement des armes nucléaires et les États dotés d'armes nucléaires. Le traité prévoit des voies d'adhésion souples et permet aux États dotés d'armes nucléaires d'apporter leur contribution sur des sujets importants tels que la vérification et les mesures connexes. Il jette les bases de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire multilatéral et vers un monde exempt d'armes nucléaires – un objectif auquel nous sommes tous attachés.

Le nouvel instrument juridiquement contraignant est fondé sur les graves préoccupations suscitées par les conséquences humanitaires des armes nucléaires, telles qu'elles sont énoncées dans le préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et reconnues dans le Document final de 2010. Les débats argumentés tenus à Oslo, Nayarit et Vienne ont démontré de façon convaincante que le large éventail de

conséquences humanitaires et les risques intrinsèques sont encore plus graves qu'on ne le croyait auparavant. Cet état de fait a été renforcé par la prise de conscience qu'il n'existe pas de capacité nationale ou internationale adéquate pour faire face à de telles conséquences. Dans le passé, l'humanité a eu beaucoup de chance, à plusieurs reprises, lorsque que nous avons évité de justesse des explosions non intentionnelles d'armes nucléaires. Il serait irresponsable de mettre notre chance à l'épreuve pendant des années, voire des générations. Comme l'a dit l'ancien Ministre australien des affaires étrangères, Gareth Evans, c'est un coup de chance si depuis 1945, aucune autre explosion d'arme nucléaire n'a eu lieu. Cependant, les statisticiens nous disent que la probabilité qu'un tel événement survienne augmente avec le temps. Le fait d'exposer délibérément sa propre population et, en fin de compte, toute l'humanité au risque d'extinction est un pari totalement irresponsable qui va à l'encontre de tous nos intérêts en matière de sécurité nationale. Comme mon Président l'a dit dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies : « Si nous n'éliminons pas les armes nucléaires, ce sont elles qui nous élimineront. » L'Autriche est fière d'avoir été, pendant de nombreuses années, l'un des chefs de file des efforts visant à exiger une action urgente pour se défaire des armes nucléaires.

Monsieur le Président, toutes les approches du désarmement nucléaire ont en commun un accord sur la nécessité générale et logique d'une interdiction. Pour instaurer et conserver un monde exempt d'armes nucléaires, ces armes de destruction massive doivent en effet être interdites par le droit international. Toutefois, certains auraient préféré négocier un traité à un stade ultérieur. Comme nous l'avons vu dans de nombreux cas, il n'y a jamais de consensus sur le moment opportun, du point de vue de tous les États. Nous encourageons vivement tous les États à tirer parti des possibilités vastes et concrètes offertes par le nouveau traité, et à le signer et le ratifier. Nous pensons qu'il est temps de tourner la page et d'aller au-delà du débat sur le moment opportun, et d'examiner le fond afin de réaliser des progrès en matière de désarmement nucléaire, qui demeure la principale tâche inachevée des efforts de désarmement mondial.

Tant que les armes nucléaires existeront, le risque de leur utilisation – par dessein, par erreur ou par accident – ou de les voir tomber entre les mains de terroristes est bien réel. Nous espérons que la dynamique actuelle pourra donner une impulsion pour accélérer le désarmement nucléaire. Maintenant que nous avons conclu le traité d'interdiction des armes nucléaires, nous devons œuvrer énergiquement à l'élimination totale de ces armes. Il est urgent de prendre d'autres mesures effectives en vue de réduire et, à terme, d'éliminer tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non, notamment par des mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales. De même, des mesures de réduction des risques sont nécessaires à titre d'étape intermédiaire. L'architecture internationale du désarmement et de la non-prolifération se compose d'éléments qui se renforcent mutuellement. Le nouvel instrument juridique sur l'interdiction des armes nucléaires était une pièce manquante dans ce puzzle. Renforcer l'un d'entre eux revient à renforcer l'ensemble de l'architecture. À l'approche du quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il est encourageant de constater qu'une contribution importante à la mise en œuvre du pilier du désarmement, attendue depuis longtemps, a finalement été obtenue. Nous encourageons vivement tous les États à prendre de nouvelles mesures pour le renforcer, notamment en le mettant pleinement en œuvre et en s'efforçant d'en assurer l'universalité.

Les programmes d'armes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée restent un sujet de préoccupation internationale des plus graves. L'Autriche invite tous les autres États visés à l'annexe II de prendre des mesures décisives en vue de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que nous pourrions bientôt nous appuyer sur les travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et commencer à négocier le traité.

L'année 2017 a été une année prometteuse pour les efforts multilatéraux de désarmement – une année qui a prouvé que, même après des décennies d'immobilisme, des progrès sont effectivement possibles. Après vingt ans d'impasse en matière de

désarmement nucléaire multilatéral, le traité visant à interdire les armes nucléaires – un traité demandé depuis la toute première Assemblée générale des Nations Unies – a finalement été négocié, adopté et sera bientôt ouvert à la signature. Saisissons cette occasion pour surmonter des décennies d’auto-blocage et de manœuvres afin de réaliser de nouveaux progrès. Au lieu de simplement déplorer l’aggravation des tensions dans le climat de sécurité internationale, rappelons que c’est précisément dans ces moments que les grands traités de désarmement nucléaire ont été conclus. Ce qu’il faut, c’est agir plutôt que de critiquer les progrès et de persister dans l’inaction.

Lorsque la Commission du désarmement de l’ONU a finalement obtenu un résultat cette année, une lueur d’espoir est apparue. La Conférence du désarmement est appelée à sortir de l’impasse dont elle est responsable afin qu’elle puisse à nouveau s’acquitter de son mandat consistant à négocier des instruments de désarmement.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, en réitérant le ferme engagement de l’Autriche en faveur de la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, ainsi que notre plein appui à vos efforts.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l’Autriche de sa déclaration et des paroles de solidarité qu’il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante du Pérou.

M^{me} Masana García (Pérou) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d’abord de vous féliciter d’assumer la responsabilité de guider la Conférence du désarmement tout au long de la dernière partie de sa session de 2017. Soyez assuré que vous bénéficierez du plein appui de ma délégation dans vos efforts.

Je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples d’Espagne et de Finlande. Le Pérou rejette et condamne fermement les attentats terroristes odieux qui se sont produits récemment à Barcelone et à Turku.

Monsieur le Président, malgré l’impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis vingt-et-un ans, nous continuons de penser qu’elle a un rôle essentiel à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiale. N’oublions pas que la Conférence est l’unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et qu’elle nous offre un cadre approprié pour poursuivre un dialogue et des échanges de vues entre les membres. Nous sommes convaincus que les efforts visant à rapprocher les positions et à conclure des accords de portée mondiale au sein de cette instance aboutiront à un résultat positif dans un avenir proche. À cet égard, nous sommes heureux de constater que, sous votre présidence, les séances plénières traditionnelles auront de nouveau lieu ; nous espérons que nous ne serons pas privés de cette instance utile et précieuse.

Au cours de la pause dans les séances plénières de la Conférence, le monde a été témoin de nouveaux tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée. Les essais répétés de ces missiles balistiques constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité de l’ONU. Mon Gouvernement exhorte donc une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à ces tirs, à abandonner son programme nucléaire, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à coopérer avec l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) en l’autorisant à inspecter ses installations nucléaires.

Le Pérou réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, dont il sera membre non permanent à compter de janvier 2018. Dans le cadre de cet engagement, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir la paix et la sécurité internationale. Chers collègues, n’oublions pas que nous avons la grande responsabilité de prendre soin de notre planète afin de la transmettre aux générations futures dans le meilleur état possible.

Monsieur le Président, nous apprécions grandement le travail précieux réalisé par l’Ambassadeur Lynn, du Myanmar, en sa qualité de Président du groupe de travail sur la voie à suivre, sans parler du travail des cofacilitateurs. Nous espérons que les discussions tenues au sein du groupe de travail trouveront un écho approprié et se poursuivront l’année prochaine, comme vous venez de le dire vous-même, afin que nous puissions commencer la prochaine session en adoptant un programme de travail assorti d’un mandat de négociation

qui tiennent compte du caractère sensible des questions que nous abordons, en plus des efforts et des priorités de la communauté internationale.

Enfin, je tiens à souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs des Pays-Bas et de la Slovaquie, ainsi qu'à M^{me} Kaspersen, qui se sont récemment joints à nous ici à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice du Pérou de sa déclaration et des aimables paroles de soutien qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Italie.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre prise de fonctions et vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

Permettez-moi également de m'associer aux autres délégations pour exprimer nos plus sincères condoléances à la suite de l'attentat horrible perpétré à Barcelone, ainsi que notre solidarité la plus sincère avec les familles des victimes et des blessés. Je tiens également à exprimer nos condoléances et notre solidarité à notre collègue finlandais et au peuple finlandais à la suite de l'attentat de Turku.

Je voudrais également saluer, sur une note plus positive, comme l'a dit mon collègue autrichien, la nouvelle Secrétaire générale adjointe de la Conférence, ainsi que les nouveaux Représentants permanents des Pays-Bas et de la Slovaquie à la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, l'Italie s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne sur la République populaire démocratique de Corée. Je voudrais m'associer aux autres délégations pour réaffirmer, avec la plus grande détermination, que mon pays condamne fermement les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée les 4 et 28 juillet, qui constituent de nouvelles violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

La fréquence de ces essais répétés de missiles balistiques, y compris ceux qui ont une portée intercontinentale potentielle, et la poursuite du développement des technologies pertinentes sont une source de préoccupation sérieuse et croissante. Les programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée représentent une grave menace pour la politique mondiale de non-prolifération, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Pour ces raisons, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2371 (2017) par le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a envoyé, une fois de plus, un message sans équivoque à la République populaire démocratique de Corée : la communauté internationale est unie pour condamner la multiplication des provocations de la Corée du Nord et est déterminée à faire face à ce nouveau niveau de menace en prenant de nouvelles mesures.

Nous réaffirmons que la préoccupation du Conseil de sécurité s'adresse au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et non à son peuple, qui continue de souffrir du fait que des ressources sont détournées du développement économique au profit de programmes militaires, nucléaires et de missiles balistiques. La République populaire démocratique de Corée doit respecter toutes ses obligations internationales et faire des progrès crédibles en ce qui concerne ses obligations de dénucléarisation, favorisant ainsi des négociations qui conduiront à une solution pacifique, comme l'a déclaré le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne le 17 juillet.

Monsieur le Président, la crise actuelle dans la péninsule coréenne ajoute un sentiment d'urgence à nos travaux et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous félicitons de la reprise des séances plénières de la Conférence sous votre présidence. Même si nous comprenons et partageons pleinement le sentiment de frustration qui découle de la longue impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence, nous estimons que le fait de ne pas convoquer de séances plénières ne peut être bénéfique ni à la Conférence du désarmement ni aux progrès en matière de désarmement. En outre, nous maintenons certaines réserves quant à la question de savoir si le fait de ne pas convoquer la Conférence, malgré la demande explicite d'un nombre important de ses membres, fait partie des prérogatives de la présidence conformément au Règlement intérieur. Par conséquent,

Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu de ce que, dans le cas de l'Italie, en tant qu'État membre de la Conférence du désarmement, cela ne constitue pas un précédent pour les sessions futures de la Conférence.

Dans le même temps, nous attendons avec intérêt un résultat constructif et positif du groupe de travail sur la voie à suivre, auquel nous sommes déterminés à apporter des contributions significatives dans le but de favoriser une solution concrète, productive et ambitieuse pour la prochaine session de la Conférence. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Lynn pour la manière constructive dont il conduit nos travaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Italie de sa déclaration et de ses aimables paroles de soutien. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suisse.

M. Masmejean (Suisse) : Monsieur le Président, à l'instar des autres membres de la Conférence du désarmement, nous tenons à vous féliciter pour votre accession à la présidence et à vous assurer de notre plein soutien dans l'accomplissement de votre tâche. Nous tenons également à souhaiter une cordiale bienvenue aux Représentants permanents nouvellement accrédités à la Conférence, ainsi qu'à sa nouvelle Secrétaire générale adjointe.

Par ailleurs, nous souhaitons faire part de notre profonde sympathie et de notre solidarité à tous les États récemment frappés par des attaques terroristes, à commencer par le vôtre, Monsieur le Président.

Nous prenons la parole aujourd'hui suite à l'annonce de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle elle a procédé à des essais de missiles balistiques intercontinentaux en juillet 2017. La Suisse condamne ces actes avec fermeté. Ces essais, liés au programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, non seulement violent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, mais représentent par ailleurs un danger pour la paix et la sécurité de la région et vont à l'encontre des efforts de la communauté internationale en matière de non-prolifération des armes nucléaires.

La Suisse est par ailleurs préoccupée par l'escalade, notamment verbale, sur laquelle ces actes ont débouché. Les déclarations de plusieurs États concernant un possible recours à l'arme nucléaire sapent la cohérence du discours qui sous-tend les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires alors que ceux-ci sont déjà confrontés à d'importants défis.

La Suisse exhorte la République populaire démocratique de Corée à réintégrer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à abandonner son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques et à remettre en œuvre son accord par lequel elle s'engage à soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Suisse est convaincue qu'une issue à la problématique nucléaire et sécuritaire en péninsule coréenne ne peut être trouvée que dans le cadre d'un processus négocié et diplomatique, et elle encourage tous les États à déployer leurs meilleurs efforts à cette fin.

Monsieur le Président, nous souhaitons également saisir cette occasion pour nous prononcer sur l'avancement des travaux de la Conférence et tout particulièrement des activités du groupe de travail sur la voie à suivre. Nous tenons en premier lieu à faire part de notre gratitude au Président du groupe de travail, S. E. l'Ambassadeur Lynn, pour la manière dont il a conduit cet exercice. Nous le remercions plus particulièrement pour ses efforts inlassables tendant à ce que les travaux du groupe de travail débouchent sur des résultats concrets.

Nous estimons que la valeur ajoutée du groupe de travail dépend en grande partie de sa capacité à s'entendre sur des éléments permettant de guider nos travaux futurs. Deux options s'offrent à nous. Soit nous pouvons continuer à œuvrer comme nous le faisons depuis maintenant plus de vingt ans, à savoir en repartant de zéro à l'ouverture de la session de 2018 de la Conférence, avec l'espoir que les blocages existants disparaissent subitement et que nous nous accordions sur un programme de travail incluant un ou plusieurs mandats de négociation. Soit nous pouvons chercher à avancer de manière plus pragmatique, à

savoir en nous employant à créer une continuité dans nos efforts, à construire graduellement sur la base des discussions que nous avons tenues et à fournir des indications aux présidences à venir quant à la possible direction à prendre. Cette deuxième approche a, à notre sens, plus de chances de porter ses fruits à terme que celle que nous suivons depuis plus de vingt ans.

Dans ce contexte, que le groupe de travail sur la voie à suivre débouche sur des résultats concrets, même s'ils sont limités dans leur portée, nous semble essentiel pour que la session de 2017 contribue à amorcer la revitalisation des travaux de la Conférence. La continuité des efforts nous semble en effet être essentielle à son bon fonctionnement. Si ceux-ci concernent le fond, cette considération s'applique aussi à certaines pratiques de la Conférence. La régularité des réunions plénières, tout comme les consultations régulières entre les six Présidents de la session de 2017, nous semblent, à ce titre, constituer des éléments centraux pour le fonctionnement effectif de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la Suisse de sa déclaration et de ses aimables paroles. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Indonésie.

M. Sidharta (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux autres délégations pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos responsabilités. Soyez assuré du plein appui de ma délégation durant votre mandat.

Nous tenons également à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Ambassadeurs des Pays-Bas et de Slovaquie, et leur souhaitons plein succès dans leur mission ici à Genève.

Permettez-moi d'adresser nos sincères condoléances à votre délégation, ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples espagnols et finlandais. Nous sommes de tout cœur avec toutes les victimes et leurs familles. Nous condamnons ces actes odieux et sommes prêts à collaborer avec la communauté internationale dans la lutte contre la criminalité.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les Représentants de Sri Lanka, du Pakistan et de Cuba au nom du Groupe des 21. L'Indonésie réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. L'Indonésie réaffirme sa position de principe sur le désarmement nucléaire, qui demeure sa plus haute priorité. En attendant la réalisation d'un désarmement mondial total, et en tant qu'État qui a renoncé aux armes nucléaires, nous tenons à souligner que notre exigence de garanties de sécurité demeure présente.

S'agissant de la question d'un traité sur les matières fissiles, l'Indonésie est fermement résolue à promouvoir un traité équilibré qui réponde aux préoccupations des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires. Ma délégation estime que le traité devrait être non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable, et aborder sa portée éventuelle.

La Conférence du désarmement a récemment achevé ses délibérations dans le cadre du groupe de travail sur la voie à suivre. Nous pensons que les débats de fond menés au sein du groupe de travail ont contribué à l'adoption de mesures de confiance entre les États membres et jettent les bases de nos efforts pour élaborer un programme de travail équilibré et complet. Nous remercions l'Ambassadeur Htin Lynn, du Myanmar, pour les efforts qu'il a déployés en tant que Président du groupe de travail. Nous exprimons également notre gratitude à tous les facilitateurs pour avoir intensifié et orienté les discussions sur les principales thématiques de la Conférence.

Notre session de 2017 de la Conférence touche à sa fin. Nous nous attendons à une année plus productive avec des résultats acceptables pour tous. C'est dans cet esprit que nous devons toujours réfléchir à la raison d'être de nos délibérations pendant toutes ces années. La responsabilité qui incombe à la Conférence est cependant trop importante pour être ignorée. Les progrès à la Conférence contribueront sans nul doute à la poursuite de la noble cause de la paix et de la sécurité internationales, en éliminant les menaces que les armes nucléaires font peser sur l'existence de l'humanité. La persistance des armes nucléaires influe sur la sécurité régionale et mondiale. Nous pensons que le climat de

sécurité internationale et le désarmement nucléaire se renforcent mutuellement. Nous devons donc créer un environnement propice à la promotion des engagements internationaux en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Nous ne pouvons pas nous contenter de blâmer l'environnement stratégique international défavorable pour l'absence de progrès de notre entreprise commune.

Je crois que tout progrès réalisé à la Conférence serait dans l'intérêt de tous. L'accord conclu à la Conférence ne devrait pas refléter les intérêts de certains pays ou groupes de pays, mais plutôt le bien commun et les intérêts internationaux collectifs. Pour faire avancer notre processus, nous devons être plus transparents et inclusifs en associant les organisations internationales et la société civile à nos délibérations.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en réitérant l'engagement de l'Indonésie à appuyer votre présidence et à participer de manière constructive aux efforts déployés par la Conférence pour s'acquitter pleinement de son mandat. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec tous les États membres de la Conférence, les observateurs, la société civile et les autres parties prenantes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie de sa déclaration et de ses aimables paroles de soutien. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suède.

M. Makarowski (Suède) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer de la pleine coopération de la délégation suédoise. Je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs de Slovaquie et des Pays-Bas, ainsi qu'à la nouvelle Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement, M^{me} Kaspersen. La délégation suédoise se réjouit de travailler avec vous.

Je tiens à exprimer mes sincères condoléances à l'Espagne et à la Finlande pour les pertes en vies humaines causées par les récents attentats terroristes.

Monsieur le Président, je voudrais adresser nos remerciements à l'Ambassadeur Lynn du Myanmar et aux cofacilitateurs pour leur travail au sein du groupe de travail sur la voie à suivre. La Suède souhaiterait encourager l'Ambassadeur Lynn à poursuivre ses efforts pour parvenir à un accord sur les recommandations du groupe de travail. Nous avons eu des débats de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore au stade où nous pouvons entamer des négociations sur les instruments de désarmement, ce qui, après tout, est l'objectif principal de la Conférence. Cela est regrettable. Il est encore plus regrettable que cette situation ait prévalu au cours des deux dernières décennies. Cela ne signifie pas pour autant que nous ne devons pas poursuivre nos efforts pour parvenir à un accord sur un programme de travail assorti d'un ou de plusieurs mandats de négociation, aussi désastreuse que puisse paraître la situation aujourd'hui. La perspective de mettre tout le travail que nous avons fait dans un tiroir et d'essayer de réinventer la roue au début de la prochaine session de la Conférence est encore plus désespérante. Nous devons continuer à nous appuyer sur le travail déjà accompli.

Monsieur le Président, la continuité est le mot clef. C'est donc avec regret que nous constatons le manque de continuité dans la tenue des séances plénières de la Conférence ces derniers temps.

Enfin, Monsieur le Président, en ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne, les vues de la Suède ont été exprimées dans la déclaration de l'Union européenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la Suède de ses aimables paroles de soutien et de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de République de Corée.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je voudrais ajouter que nous, membres de la Conférence, avons aussi des raisons de nous réjouir qu'après une si longue interruption – pour laquelle

la raison de la déraison affaiblit ma raison, et je remercie Cervantes de m'avoir permis de le dire avec tant d'éloquence – nous nous retrouvons enfin pour discuter des nombreuses questions liées aux travaux et au mandat de la Conférence qui méritent notre attention.

Rappelons-nous que la tradition et la coutume sont les meilleurs interprètes des règles ; et, dans ce processus d'interprétation, Monsieur le Président, soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation. Comme vous avez mentionné Francisco de Vitoria, je voudrais attirer l'attention sur la peinture murale qui orne le plafond de la salle du Conseil, *El Pacto de Salamanca* (Le Pacte de Salamanque), de José María Sert, autre Espagnol célèbre. J'espère que la Conférence ira de l'avant avec sagesse et trouvera des solutions à nos problèmes sous votre direction, comme le symbolise cette fresque.

Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadeur Gabriëlse, des Pays-Bas, et à l'Ambassadeur Podhorský, de Slovaquie, ainsi qu'à la nouvelle Secrétaire générale adjointe de la Conférence. Nous sommes convaincus que nous bénéficierons de la même amitié et de la même coopération que nous avons connues avec leurs prédécesseurs.

Par-dessus tout, je me joins à ceux qui condamnent avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste barbare qui a eu lieu au cœur de la ville de Barcelone. Ce crime odieux contre chacun d'entre nous ne peut se justifier en aucune circonstance. Nous exprimons nos plus sincères condoléances et notre solidarité aux victimes innocentes et à leurs familles, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple espagnols. Il faut mettre un terme au terrorisme, et nous continuerons de participer aux efforts de la communauté internationale à cette fin.

En ce qui concerne la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationale, que vous avez mentionnée au début de cette séance, Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer que la communauté internationale condamne fermement le lancement de deux missiles balistiques à longue portée effectué en juillet par la République populaire démocratique de Corée, un acte qui a été rejeté à l'unanimité et condamné par une nouvelle résolution assortie de sanctions du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que les violations des résolutions du Conseil de sécurité et les menaces à la paix et à la sécurité internationale ne pourront être réprimées que par des réponses de plus en plus vigoureuses de la communauté internationale. Je me fais l'écho de l'appel lancé à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle reconnaisse qu'il n'y a pas d'autre solution que de cesser toutes les provocations et de revenir à la table des discussions. Je tiens à préciser que nous n'avons jamais menacé d'attaquer la République populaire démocratique de Corée et que nous n'avons jamais préconisé le recours à la force contre ce pays pour quelque raison que ce soit. Il est encore temps pour ce pays de choisir la bonne voie, car la République de Corée ne peut et ne sera jamais autre chose qu'une nation libre et démocratique qui contribue à la paix et à la sécurité internationale et où les droits et le bien-être de chaque individu sont garantis.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de République de Corée de sa déclaration, de nous rappeler que le plafond de cette salle illustre le Pacte de Salamanque et tout ce que cela représente, de ses paroles de solidarité à la suite des attentats de Barcelone, et de l'avoir fait en démontrant, comme toujours, son excellente maîtrise de la langue espagnole.

Je donne maintenant la parole à la délégation australienne.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de la coopération et de l'appui de l'Australie. J'adresse également les condoléances de mon pays aux victimes des attentats terroristes perpétrés à Barcelone et en Finlande la semaine dernière. Nos pensées et nos prières accompagnent les familles et les amis des personnes blessées et tuées. Nous condamnons avec la plus grande fermeté ces attaques brutales et lâches.

Monsieur le Président, nous regrettons que les séances plénières de la Conférence du désarmement n'aient pas eu lieu ces dernières semaines. Nous attendons du Président de la Conférence qu'il assume la responsabilité de tenir des séances plénières pour permettre aux membres de la Conférence qui le souhaitent de prendre la parole en séance plénière. Nous

ne considérons pas que la pratique récente crée un précédent pour le fonctionnement de la Conférence.

Monsieur le Président, les informations selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée a acquis la capacité de mettre au point un dispositif nucléaire miniaturisé sont profondément troublantes, tout comme les récents essais de missiles balistiques. L'instabilité et les tensions actuelles dans la péninsule sont le résultat d'actes illégaux de la République populaire démocratique de Corée en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Australie se félicite de la nouvelle résolution 2371 (2017) du Conseil de sécurité, qui vise le comportement provocateur de la Corée du Nord. Le Ministre australien des affaires étrangères s'est également engagé à désigner davantage de personnes et d'entités pour des sanctions financières ciblées dans le cadre du régime de sanctions autonomes de mon pays. La République populaire démocratique de Corée a montré qu'elle ne se soucie ni du bien-être de sa propre population, ni de la sécurité et des bonnes relations avec ses voisins, ni du droit international. Il serait dans son intérêt à long terme de mettre fin à ses programmes nucléaires et de missiles balistiques et de travailler positivement avec la communauté internationale. L'Australie appelle tous les pays à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les sanctions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité à l'encontre de la Corée du Nord afin de lui faire comprendre que sa position actuelle est inacceptable. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires pour maintenir la paix et la stabilité dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante de l'Australie de sa déclaration et de ses aimables paroles de soutien. Je donne maintenant la parole au Représentant du Canada.

M. Davison (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous assurer de notre plein appui. Nous souhaitons également la bienvenue à M^{me} Kaspersen dans ses nouvelles fonctions ici à Genève.

En ce qui concerne le congé prolongé de la Conférence du désarmement de ces derniers mois, nous tenons à dire que nous regrettons que la Conférence ne se soit pas réunie en séance plénière au cours des quatre dernières semaines de la présente session. Cette absence est regrettable, d'autant plus qu'une demande spécifique a été formulée au nom du Groupe occidental pour qu'une séance plénière soit organisée afin que certains membres de la Conférence puissent prendre la parole.

En ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée,

(*L'orateur poursuit en français.*)

Le Canada demeure très troublé par les actions déstabilisantes continues de la République populaire démocratique de Corée, notamment les essais récents de missiles balistiques intercontinentaux et ces menaces inconsidérées d'utiliser des armes nucléaires contre des États dans la région et le monde entier. Plus que jamais, une réponse internationale concertée et ferme est nécessaire pour contrer cette menace croissante. Le Canada est également inquiet des capacités des autres armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée et du fait que cette dernière permet à d'autres acteurs de profiter de sa technologie et de son expertise dans ce domaine.

La mise en œuvre efficace et rapide de sanctions du Conseil de sécurité constitue le meilleur moyen de convaincre la République populaire démocratique de Corée de revoir sa position actuelle. Le Canada s'engage à travailler avec ses partenaires internationaux pour tracer la voie menant au dialogue politique et à un règlement pacifique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant du Canada de ses aimables paroles de soutien et de sa déclaration. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Équateur.

M. Avilés (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation équatorienne vous félicite pour votre accession à la présidence de la Conférence du

désarmement et vous assure de son plein appui pour que votre présidence soit couronnée de succès.

L'Équateur se félicite également de la présence parmi nous aujourd'hui du Directeur général de la Conférence du désarmement et de la Secrétaire générale adjointe, à qui nous souhaitons plein succès dans ses travaux.

L'Équateur présente ses sincères condoléances à l'Espagne, au Gouvernement espagnol, au peuple espagnol, ainsi qu'aux victimes et aux familles des victimes de l'odieux attentat terroriste survenu il y a quelques jours à Barcelone. L'Équateur condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et, une fois de plus, appelle la communauté internationale à coopérer plus étroitement dans la lutte contre ce fléau mondial.

L'Équateur s'associe aux déclarations faites un peu plus tôt au nom du Groupe des 21.

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Représentants permanents des Pays-Bas et de la Slovaquie et de remercier le groupe de jeunes étudiants japonais pour leur visite enrichissante effectuée plus tôt aujourd'hui. Ce groupe se rend chaque année à la Conférence du désarmement pour y présenter des pétitions et, cette année, je crois comprendre que plus de 200 000 signatures ont été recueillies auprès de la population en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

L'Équateur tient à exprimer sa gratitude à tous les Présidents de la Conférence pour les efforts qu'ils ont déployés en 2017 et, en particulier, à l'Ambassadeur Lynn pour son travail à la tête du groupe de travail sur la voie à suivre, sans oublier les facilitateurs de l'Allemagne, du Chili et du Bélarus pour leur importante contribution.

L'Équateur souhaite saisir cette occasion pour réaffirmer son engagement constant en faveur de la paix et du désarmement, du renforcement du multilatéralisme, de l'Organisation des Nations Unies et, bien sûr, de la Conférence du désarmement elle-même. L'Équateur est partie à l'ensemble des conventions et traités internationaux sur le désarmement. Il est également partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé au début des années 1960 la première zone exempte d'armes nucléaires au monde dans une région densément peuplée, avant la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous pouvons donc dire avec fierté que le Traité de Tlatelolco a constitué un précédent juridique pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au niveau régional, nous avons progressé au deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes en déclarant l'Amérique latine et les Caraïbes comme zone de paix. Nos pays et nos dirigeants ont eu la clairvoyance de renoncer volontairement aux armes nucléaires car ils estimaient que l'énergie nucléaire devait être utilisée par les pays principalement à des fins pacifiques et que les armes nucléaires n'avaient pas leur place dans un monde pacifique – dans un monde qui doit être construit et réalisé pour le bien et le développement des peuples, et la paix pour toutes les générations.

La position de mon pays sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est claire. Naturellement, nous l'appuyons et le considérons comme une pierre angulaire du désarmement. Nous espérons que les efforts, en particulier ceux des facilitateurs, visant à convoquer dès que possible une conférence diplomatique pour négocier la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient porteront leurs fruits. À notre avis, ce mandat, qui a été adopté à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et confirmé par la suite à la Conférence d'examen de 2010, fait partie des accords conclus au titre du Traité, et sa mise en œuvre sera essentielle au succès de la Conférence d'examen de 2020.

L'Équateur préconise l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il soutient qu'il n'y a pas de place pour les essais nucléaires à ce stade de l'histoire de l'humanité et condamne la conduite de tout essai nucléaire n'importe où dans le monde. En ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été adopté le 7 juillet 2017 à New York à la suite d'un processus issu de la Conférence

d'Oslo, voire plus tôt, des trois conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et des deux groupes de travail qui se sont réunis à Genève pour prendre des mesures en vue du désarmement nucléaire, nous pensons que le Traité représente un progrès réel et effectif sur la voie du désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement a apporté d'importantes contributions dans le passé. C'est ici que la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont été négociés. À notre avis, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une nouvelle avancée importante sur la voie du désarmement, et nous considérons qu'il complète le TNP et ajoute de la valeur à son article VI. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a le mérite de mettre les armes nucléaires sur un pied d'égalité avec les armes chimiques et biologiques en les déclarant illégales et illégitimes.

L'Équateur a toujours contribué aux travaux de la Conférence du désarmement et a exprimé un appui ferme et sans réserve à ses activités. Nous pensons que la Conférence est l'instance idéale pour négocier des traités de désarmement. Malheureusement, en raison de divergences connues de tous, il s'est avéré très difficile d'adopter un programme de travail en vingt ans. Nous devons œuvrer à la convergence des positions des différents États et faire preuve de souplesse et de volonté politique au plus haut niveau afin de parvenir à un consensus sur un programme de travail ; à cet égard, le groupe de travail sur la voie à suivre, au nom duquel l'Ambassadeur Lynn a travaillé avec tant de diligence, a beaucoup à apporter. Les points communs et les éléments identifiés au sein du groupe de travail pourraient constituer une base appropriée pour l'élaboration d'un programme de travail.

L'Équateur estime que toutes les questions examinées et les propositions présentées par les délégations à la Conférence du désarmement méritent d'être examinées et traitées. Nous sommes convaincus de l'importance de la cybersécurité et des armes radiologiques, ainsi que de la nécessité de lutter contre le terrorisme chimique et biologique. Si nous estimons que ces points devraient être maintenus à l'ordre du jour de la Conférence et continuer à faire l'objet de discussions, nous avons également le sentiment que, pour sortir de l'impasse actuelle, la Conférence devrait adopter une approche plus pragmatique et plus concrète. Les efforts pourraient être axés sur l'élaboration d'une proposition de programme de travail assorti d'un mandat de négociation sur trois questions, qui, si les délégations font preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires, pourraient être adoptées par consensus : la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité négatives et la négociation d'un traité sur les matières fissiles. En faisant preuve de souplesse et de volonté politique, la Conférence pourrait parvenir à un consensus sur un programme de travail articulé autour de ces trois questions et, bien entendu, du désarmement nucléaire. On pourrait envisager la possibilité de créer un organe subsidiaire ou un groupe de travail doté d'un mandat de pré-négociation pour travailler sur le contenu ou les conditions préalables d'un futur traité global sur les armes nucléaires.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais exprimer l'opinion de ma délégation selon laquelle nous devons tous œuvrer au renforcement du multilatéralisme, du dialogue politique et des négociations diplomatiques au plus haut niveau afin de désarmer les esprits et d'armer les cœurs d'une intelligence émotionnelle si nous voulons parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Équateur de ses aimables paroles de soutien et de sa déclaration.

À présent, Mesdames et Messieurs les Représentants, je vois qu'il y a encore 11 délégations inscrites sur la liste des orateurs et que, bien qu'il soit 12 h 55, une délégation a demandé la parole dans l'exercice du droit de réponse. Étant entendu que nous poursuivrons notre séance plénière dans l'après-midi, je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Afrique du Sud.

M^{me} Mxakato-Diseko (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes encouragés à la vue de la liste des orateurs. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu récemment un débat aussi animé à la Conférence du désarmement. Je vous prie de m'excuser de demander la parole pour la deuxième fois. Nous remercions les délégations qui ont pris part au point que nous avons soulevé dans notre déclaration sur la nécessité d'animer et de revitaliser la Conférence du désarmement. Je vais répondre à l'attitude peu

diplomatique de l'Ambassadeur du Royaume-Uni qui a attaqué directement la République sud-africaine en nous accusant d'hypocrisie.

Permettez-moi d'aborder ce point, Monsieur Rowland. Dites-moi quel aspect de l'abandon de l'option nucléaire est hypocrite. Dites-moi qui, en 2015, s'est rendu solennellement à l'Assemblée générale des Nations Unies pour briser le consensus sur les résultats de la Conférence d'examen de 2015. Vous choisissez les aspects du multilatéralisme qui vous conviennent, puis vous osez chercher à nous intimider. Nous ne sommes plus une colonie du Royaume-Uni. Il se peut que vous n'ayez pas compris mon discours parce que je suis Africaine et que je l'ai lu avec un accent qui n'est pas typique du Royaume-Uni. Si c'est le cas, je vais le relire. Du début à la fin. Il s'agit d'une attaque contre la République sud-africaine qui n'a rien à voir avec le contenu de notre déclaration. Elle était outrecuidante, marquée d'une arrogance et d'une duplicité mal placées. Voilà ce que j'ai dit. Je ne crois pas que nous jugeons les déclarations de chaque pays. Mais je pourrais revenir à votre déclaration et la juger, ligne par ligne. Pour en revenir à la déclaration que l'Afrique du Sud a faite, je la relirais du début à la fin, lentement, au cas où mon accent africain vous perturberait :

Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence. Avant d'aller plus loin, je voudrais transmettre mes plus sincères condoléances à l'Espagne, à la Finlande, à la Fédération de Russie et à d'autres pays dans cette salle et au-delà, qui ont assisté à la destruction injustifiée de la vie qui devient la norme.

Vraisemblablement, cette déclaration est dépourvue de fondement ou, apparemment pour la délégation du Royaume-Uni, elle est « dépourvue de fondement ». Quel manque de sensibilité.

Soyez assuré de notre coopération à l'appui des efforts que vous déployez pour nous guider dans cette dernière phase de la session de 2017 de la Conférence du désarmement. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Rob Gabriëlse, des Pays-Bas, et à l'Ambassadeur Podhorský, de Slovaquie, ainsi qu'à féliciter la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Kaspersen, pour sa nomination.

Nous allons donc insister sur la déclaration faite par l'Afrique du Sud, ligne par ligne.

En outre, nous voudrions souhaiter la bienvenue aux jeunes communicateurs pour un monde sans armes nucléaires qui nous viennent du Japon et qui sont ici pour témoigner des travaux de cet auguste organe, la Conférence du désarmement, dont l'Afrique du Sud partage pleinement, en tant que pays, la promesse et l'idéal fondateurs – exprimés dans son mandat.

Monsieur le Président, l'Afrique du Sud tient à réaffirmer son engagement indéfectible en faveur de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les références de mon pays sont bien connues dans le domaine de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements. Nous sommes le seul pays à avoir volontairement démantelé son programme d'armes nucléaires. L'engagement en faveur d'un monde exempt d'armes de destruction massive au même titre que du respect des droits de l'homme, de la justice, de la démocratie et du développement durable fait partie intégrante de l'ADN de notre État démocratique. Notre processus de démocratisation est lié de façon symbiotique à notre dénucléarisation. En bref, il était essentiel de renoncer à l'option nucléaire militaire sous tous ses aspects pour la renaissance de l'Afrique du Sud sous la présidence de feu M. Mandela. C'est pour cette raison que, au moment où mon pays était en train de naître – de renaître en tant qu'État démocratique, laissant derrière lui son passé colonial – nous avons adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et avons immédiatement déployé des efforts pour assurer sa prorogation pour une durée indéfinie. Depuis lors, nous n'avons épargné aucun effort pour veiller à ce que les conférences d'examen du TNP aboutissent à des résultats dans les domaines des utilisations pacifiques des armes nucléaires, de la non-prolifération et du désarmement. Nous faisons également partie de la communauté des nations qui a finalisé le Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires, qui n'est pas encore entré en vigueur – à moins que je ne me trompe ; il aurait pu être entré en vigueur. Nous participons à un grand nombre d'initiatives, telles que le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui s'efforcent toutes de parvenir au désarmement nucléaire. Plus récemment, nous avons pris part aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet.

Pour l'Afrique du Sud, tout cela fait partie d'une chaîne complète d'instruments qui devraient nous conduire à un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un élément logique de cette chaîne qui constitue le cadre d'un monde plus sûr. À notre avis, nous ne pouvons pas nous permettre de choisir lequel de ces instruments garantira au monde que nous sommes tous engagés en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Par conséquent, en tant qu'acteur mondial responsable dont l'engagement est incontestable, l'Afrique du Sud n'est pas sélective et ne choisit pas les instruments auxquels adhérer tant qu'ils s'inscrivent dans l'ensemble des choses et contribuent à un monde exempt d'armes nucléaires.

J'espère que vous pouvez suivre malgré mon accent africain.

Ce qui préoccupe gravement l'Afrique du Sud ce sont les actions préméditées visant à affaiblir les structures destinées à promouvoir le désarmement nucléaire. L'échec de la Conférence d'examen du TNP en 2015 a créé une nécessité urgente pour la Conférence du désarmement de commencer à travailler sur le programme de travail et de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis vingt-et-un ans à ce sujet.

Monsieur le Président, il y a une raison pour laquelle les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont décidé de créer une instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement à la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement : afin de s'assurer que Hiroshima et Nagasaki ne se reproduisent pas. C'est la vision en laquelle l'Afrique du Sud croit et qu'elle chérit. Ma délégation tient à ce qu'il soit pris acte de l'engagement de l'Afrique du Sud en faveur d'une Conférence du désarmement opérationnelle – fidèle à son mandat, une Conférence du désarmement opérationnelle.

Il est donc regrettable que, même si nous sommes l'organe qui a pour mandat de négocier des instruments multilatéraux de désarmement, celui-ci ne s'est pas acquitté de son mandat de base depuis vingt-et-un ans. Que voulons-nous dire à nos visiteurs, quant à la raison pour laquelle nous n'avons pas pu nous acquitter de ce mandat ? Comment pouvons-nous expliquer au monde cette impasse prolongée ? Il est donc urgent de se pencher sur l'état actuel de la Conférence du désarmement. De l'avis de l'Afrique du Sud, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence n'est pas seulement insoutenable, mais elle affecte de plus en plus sa pertinence et érode donc la confiance de la communauté internationale dans la Conférence en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous ferions bien de nous rappeler que, si la Conférence peut être reconnue comme l'institution multilatérale chargée de la négociation des accords internationaux de désarmement, ce n'est pas sa composition limitée qui supporte le coût des ressources de l'ONU qui sont dépensées pendant que la Conférence reste dans l'impasse. Au contraire, c'est l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les membres de la Conférence, ainsi que les États membres qui n'ont pas été inclus dans la composition de la Conférence qui, par leurs contributions statutaires au budget de l'ONU, règlent la facture d'une Conférence désormais inactive depuis vingt-et-un ans.

Tous les États membres de l'ONU ont donc le droit de tenir la conférence responsable de son incapacité à faire avancer le dossier des négociations qui ont été identifiées par la communauté internationale dans son ensemble, et de tenir la Conférence responsable des ressources qui ont été engagées pour maintenir ses fonctions. Nous sommes fermement convaincus que ces ressources auraient pu être

utilisées pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et d'autres programmes nationaux visant à éradiquer la pauvreté et auraient pu faire beaucoup de bien.

Monsieur le Président, l'Afrique du Sud demeure attachée au multilatéralisme et fera le nécessaire pour le renforcer, en particulier dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. En outre, nous poursuivrons toutes les options possibles pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement dans le but d'atteindre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, si la Conférence ne parvient pas à se mettre d'accord sur un programme de travail, comme c'est le cas depuis vingt-et-un ans, qui peut blâmer les pays lorsqu'ils soulèvent des questions en dehors de la Conférence ?

C'est la question qui est posée. En Afrique du Sud, nous sommes préoccupés par le fait que les questions échappent à la Conférence. Pourquoi ne pouvons-nous pas faire le travail ici ?

L'Afrique du Sud attend avec impatience la finalisation d'un rapport précis et équilibré, faute de quoi nous n'accepterons pas de rapport – au cas où cela n'aurait pas été clair pour vous.

Monsieur le Président, je ne veux pas continuer, encore et encore. Nous donnerons, nous enverrons la déclaration au Gouvernement britannique à Londres. Nous le ferons par l'intermédiaire de notre mission en Afrique du Sud et espérons qu'elle sera lue telle que je l'ai comprise. Nous sommes peut-être limités en anglais, mais si tel est le cas, nous ne pouvons pas être blâmés. Nous blâmons nos anciens maîtres coloniaux, ils n'ont pas fait du bon travail en nous enseignant l'anglais s'ils ne le comprennent pas. Mais nous verrons.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Afrique du Sud de sa déclaration.

Il ne reste que trois minutes pour prolonger notre réunion jusqu'à 13 h 10, avec interprétation et procès-verbal de la séance. Je vais donner la parole à la délégation de la République populaire démocratique de Corée dans l'exercice du droit de réponse, mais la délégation a la possibilité de poursuivre jusqu'à 13 h 10 ou de prendre la parole cet après-midi, comme elle l'entend.

M. Ju Yong-Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) h: Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence, et je souhaite exprimer mes condoléances et ma sympathie aux victimes des récents attentats terroristes qui ont eu lieu en Europe.

J'ai pris la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite des longues déclarations faites par certains pays, dont les États-Unis d'Amérique, à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée tout à l'heure.

Monsieur le Président, il y a plusieurs États dotés d'armes nucléaires dans le monde, mais les États-Unis d'Amérique sont le seul pays qui fait peser une menace nucléaire constante sur la République populaire démocratique de Corée. Les mesures prises par la République populaire démocratique de Corée pour renforcer sa dissuasion nucléaire et mettre au point des roquettes intercontinentales sont justifiables et constituent une option de légitime défense face à une menace aussi apparente et réelle. Il s'agit de protéger la souveraineté et le droit à l'existence du pays contre la politique extrêmement hostile et la menace nucléaire posée par les États-Unis d'Amérique depuis plus d'un demi-siècle. Malgré cela, des pays qui ont déjà effectué de nombreux essais nucléaires et lancé des missiles balistiques intercontinentaux ont fabriqué de toutes pièces des résolutions assorties de sanctions illégales contre le droit de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée, en faisant de ce pays une menace mondiale. Il s'agit d'un cas extrême de pratique d'une politique discriminatoire de deux poids, deux mesures. La résolution des Nations Unies est, à toutes fins utiles, le résultat de sinistres tentatives des États-Unis d'Amérique d'isoler et d'étouffer la République populaire démocratique de Corée, et constitue une atteinte flagrante à sa souveraineté et une provocation ouverte.

La République populaire démocratique de Corée condamne donc avec la plus grande fermeté et rejette catégoriquement la récente résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, et ma délégation rejette aussi fermement les allégations politiquement motivées des États-Unis d'Amérique et d'autres pays, notamment les pays occidentaux. Comme mon Gouvernement l'a clairement indiqué dans sa déclaration du 7 août, tant que la politique hostile et la menace nucléaire des États-Unis d'Amérique demeureront incontestées, la République populaire démocratique de Corée ne mettra jamais sa dissuasion nucléaire de légitime défense sur la table de négociation ni ne reculera d'un pouce par rapport à la voie qu'elle a empruntée pour renforcer la force nucléaire nationale.

Monsieur le Président, la cause profonde de la question nucléaire et le cercle vicieux des tensions dans la péninsule coréenne sont imputables à la politique hostile des États-Unis d'Amérique et à leurs menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée. Afin d'apaiser les tensions et de prévenir un conflit armé potentiel dans la péninsule coréenne, les États-Unis d'Amérique doivent d'abord faire le bon choix et le prouver dans l'action, car ce sont eux qui ont causé tous les troubles et provoqué la République populaire démocratique de Corée en déployant un énorme arsenal militaire stratégique autour de la péninsule coréenne. Comme nous le savons tous, les États-Unis d'Amérique et la Corée du Sud ont entamé hier un nouvel exercice militaire conjoint baptisé *Ulchi Freedom Guardian*. Il mobilise d'énormes forces militaires et paramilitaires et des équipements meurtriers des forces américaines sur le continent et dans la région du Pacifique avec la participation de sept autres États satellites. L'exercice est effectué dans le cadre du Plan d'opérations 5015, un scénario de guerre d'agression visant à mener une attaque préventive contre la République populaire démocratique de Corée qui se concentre sur une opération de « décapitation » et des opérations secrètes destinées à éliminer les dirigeants. L'opération militaire en cours ne manquera pas d'ajouter de l'huile sur le feu, ce qui aggraverait encore davantage la situation tendue actuelle. Et nul ne peut garantir qu'un si grand nombre de forces n'entreront pas en guerre au moment où les chefs d'orchestre, c'est-à-dire les chefs militaires américains, s'enfuient en Corée du Sud pour discuter des plans de guerre. Toutefois, les pays qui ont décrit les mesures de légitime défense de la République populaire démocratique de Corée comme la plus grande menace pour le monde n'ont pas dit un mot sur le comportement provocateur des États-Unis d'Amérique, qui amène la situation à un niveau aussi extrême.

Il est conseillé aux États-Unis d'Amérique de penser avec raison et de porter un jugement approprié sur l'option qui leur est la plus favorable. Dans la situation actuelle, la meilleure option pour les États-Unis d'Amérique est de prendre la décision audacieuse d'abandonner immédiatement leur politique hostile et leur menace nucléaire à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Les pays qui suivent aveuglément la politique hostile des États-Unis d'Amérique à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée devraient abandonner leur mauvaise habitude consistant à critiquer le droit à la légitime défense de la République populaire démocratique de Corée, et plutôt s'exprimer et exiger que les États-Unis d'Amérique mettent fin à leurs provocations imprudentes contre la République populaire démocratique de Corée, lesquelles conduiront la péninsule coréenne au bord de l'explosion. Si la Corée du Sud désire véritablement la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne, elle devrait s'abstenir de prendre le parti des provocations militaires irréfléchies des États-Unis d'Amérique, ce qui ne fera qu'exacerber les tensions et forcer un affrontement militaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

J'apprécie également la flexibilité et la générosité dont les interprètes ont fait preuve en nous accordant du temps supplémentaire.

Par cette déclaration, étant entendu que les délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse pourront le faire cet après-midi à 15 heures à la reprise de notre séance plénière, ceci conclut nos travaux pour ce matin. Nous poursuivrons également la liste des orateurs ; et la séance plénière, qui reprendra à 15 heures, sera suivie d'une autre réunion du groupe de travail sur la voie à suivre.

La séance est levée à 13 h 10.